

## **Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire**

### **Séance du vendredi 15 octobre 2021**

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional le vendredi quinze octobre deux mil vingt et un à neuf heures huit sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

#### **Sont présents :**

Monsieur François BONNEAU (jusqu'à 10h45), Président du Conseil Régional

Monsieur Marc GRICOURT, Monsieur Charles FOURNIER (jusqu'à 10h55), Madame Carole CANETTE, Monsieur Harold HUWART (jusqu'à 10h47), Madame Delphine BENASSY, Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jean-François BRIDET, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Philippe FOURNIE, , Vice-présidentes et Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Constance DE PÉLICHY (jusqu'à 11h18), Monsieur Marc ANGENAULT (jusqu'à 12h15), Madame Christine FAUQUET, Monsieur Aleksandar NIKOLIC, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Mylène WUNSCH, Monsieur Philippe VIGIER, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, membres de la Commission Permanente

#### **Assistent sans voix délibérative :**

Monsieur Christophe COQUIN, Madame Jalila GABORET, Monsieur Lionel GEOLLOT, Madame Magali SAUTREUIL, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Madame Michèle BONTHOUX, Madame Karin FISCHER, présidentes et présidents de Commission

Madame Estelle COCHARD, Monsieur Jérémie GODET, Monsieur Arnaud JEAN, Monsieur Emmanuel LEONARD, conseillère déléguée et conseillers délégués

#### **Ont donné pouvoir :**

Monsieur Marc ANGENAULT a donné pouvoir à Madame Christine FAUQUET à partir de 12h15, Madame Anne BESNIER a donné pouvoir à Madame Carole CANETTE, Madame Magali BESSARD a donné pouvoir à Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur François BONNEAU a donné pouvoir à Monsieur Marc GRICOURT à partir de 10h45, Monsieur Charles FOURNIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle LAHOREAU à partir de 10h55, Monsieur Harold HUWART a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIE à partir de 10h47, Madame Constance DE PÉLICHY a donné pouvoir à Monsieur Nicolas FORISSIER à partir de 11h18, Madame Temanuata GIRARD a donné pouvoir à Monsieur Dominique ROULLET

**M. le Président.**- Mesdames et Messieurs, merci de rejoindre vos places, nous allons ouvrir cette Commission permanente. Merci.

*(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)*

### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Président.**- Je vous propose de confier le secrétariat de séance à Monsieur Philippe FOURNIÉ. Merci à lui.

### **Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 24 septembre 2020**

**M. le Président.**- Approbation du procès-verbal de la séance tel qu'il vous a été transmis le 7 octobre 2021.

Y a-t-il des observations ? *(Non)*

*(Le compte rendu du procès-verbal du 24 septembre 2020 est approuvé sans réserve)*

### **Modification de l'ordre du jour - Deux rapports ajoutés en procédure d'urgence**

**M. le Président.**- Je vous propose de compléter l'ordre du jour avec deux rapports qui viendront, dans l'ordre des rapports, en procédure d'urgence. Ils ont été mis à votre disposition sur l'intranet régional et sur Kbox ; vous en avez donc été informés par mail le 13 octobre.

- Rapport 21.07.01.82 qui porte sur des frais d'assemblée, frais de déplacement, mandats spéciaux ;
- Rapport 21.07.01.83 qui porte sur la désignation des représentants de la Région-Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs.

Nous sommes d'accord ? *(Oui)*

Avant de commencer et à la suite de ce que nous avons vécu hier directement, par l'intermédiaire de deux d'entre nous, à la fois Dominique ROULLET et Nicolas FORISSIER, s'agissant de l'entreprise Alvançe Wheels de Châteauroux, je vous propose que nous nous exprimions sur ce sujet.

Je résume en deux mots et je donne la parole à nos collègues. Alvançe Wheels, vous connaissez, c'est la dernière entreprise qui fabrique des jantes en France, c'est une entreprise qui, certes, par le passé, n'a pas été modernisée ni requalifiée suffisamment, mais c'est une entreprise absolument indispensable pour Châteauroux et pour notre Région, indispensable pour la filière automobile en France – c'est la seule entreprise qui fabrique des jantes, vous voyez le sujet, c'est indispensable – et c'est une entreprise pour laquelle il a été observé hier que la principale offre qui était en train de se préparer pour une reprise éventuelle était retirée, en sachant qu'une décision du tribunal sera prise mardi. Si on avait une décision du tribunal mardi qui mettait fin directement à la vie de cette entreprise, ce serait un drame social, un drame économique et drame industriel. Par conséquent, alors qu'on a participé à toutes les réunions, Préfecture, etc., à toutes les mobilisations, qu'on a fait toutes les démarches possibles, qu'on a alerté un nombre incalculable de fois les différentes autorités gouvernementales compétentes en la matière, nous ne pouvons absolument pas rester inertes face à cette situation. Il nous faut agir, agir pour qu'une solution soit dégagée.

Je vous proposerai donc une déclaration commune pour la sauvegarde de l'entreprise Alvanca Wheels et, forts de cette déclaration, de cette proposition, de votre position si elle est unanime, nous agirons les uns et les autres pour obtenir un nouveau délai, pour obtenir une visite de la ministre chargée de l'Industrie sur le site et pour obtenir, pour les salariés et les élus que nous sommes, un rendez-vous à Maignon auprès du Premier ministre, parce que c'est un sujet majeur de souveraineté. Je rappelle quand même que le plan automobile a été un plan très important du Plan de relance. Comment imaginer qu'on ait un plan de relance automobile et que, au même moment, on laisse partir un élément comme celui-ci ? Ce n'est pas tenable. C'est annoncé comme étant un plan de l'Industrie du Futur par le président de la République. Ainsi, pour toutes ces raisons, je vais proposer un texte.

Mais, d'abord, Dominique ROULLET et Nicolas FORISSIER, en sachant que Nicolas FORISSIER n'était pas à la réunion d'hier en tant qu'élu régional mais en tant que député. Pour autant, c'est bien évidemment aussi en tant qu'élu régional qu'il intervient aujourd'hui.

Dominique et Nicolas ?

**M. ROULLET.**- Monsieur le Président, merci.

Mes chers collègues, nous avons eu hier une réunion à 18 heures à la préfecture dans le département de l'Indre à laquelle, effectivement, Nicolas FORISSIER a participé, ainsi que Madame la sénatrice GERBAUD, avec l'ensemble des syndicats et représentants des syndicats. Nous étions aussi en « visio » avec le président de l'agglomération de Châteauroux, avec aussi un représentant à Bercy, avec l'avocat des salariés, et c'est vrai que c'est une réunion qui a été sous tension où il y a eu des mots très forts des salariés, que nous avons, avec Nicolas FORISSIER, bien évidemment partagés. Comment peut-il en être autrement ?

J'avais eu l'occasion, il y a une douzaine d'années, d'aller dans cette entreprise qui était en grève, et c'est vrai que nous avons pu constater à l'époque, déjà, la vétusté de l'appareil de production. Depuis douze ans, il y a eu plusieurs repreneurs mais aucun investissement pour la modernisation de l'outil de travail et c'est donc un outil qui aujourd'hui mériterait tout à fait d'être remplacé, modernisé.

Ce qu'on remarque, c'est que beaucoup de choses ont été faites, des réunions et qu'il y a eu de la prospection à l'étranger pour essayer de retrouver des repreneurs ; ce qu'on comprend, c'est que des contacts ont été pris en France, en Europe et à l'étranger. On est à plus de 300 contacts qui n'ont pas abouti et on s'aperçoit qu'on est au bout des choses, au pied du mur.

Advance Wheels, c'est la seule entreprise en France qui fabrique des jantes en aluminium. À ce titre, elle devrait, même en période normale, être préservée et les emplois devraient être sauvés - ses 247 emplois. Ce qu'il se passe, c'est qu'on est dans un environnement dans lequel on entend tous les jours dire qu'il faut relocaliser des productions, et c'est vrai que c'est indispensable, et, en même temps, on nous dit qu'il faut produire français - voilà, le made in France. Mais il faut passer de la théorie à la pratique. Aujourd'hui, le gouvernement a la possibilité de démontrer qu'il va passer de la parole aux actes et il doit absolument intervenir pour que l'entreprise soit sauvée. On remarque aussi qu'il y a eu 5 millions d'euros de prêt consentis à l'industrie automobile...

**M. FORISSIER.**- Milliards.

**M. ROULLET.**- Milliards, 5 milliards. ...et que le Président de la République a annoncé un projet ambitieux de 30 milliards d'euros à l'horizon 2030 pour la modernisation de l'industrie.

Moi, je partage le sentiment des salariés qui disent qu'ils ne comprennent pas, qu'on leur annonce des milliards mais qu'il leur faudrait 30 ou 40 millions pour pouvoir moderniser l'entreprise, pour continuer à fabriquer des jantes alors qu'ils sont ouverts aussi à d'autres productions et que, jusqu'à maintenant, ils ne sont pas entendus. S'agissant des repreneurs, certains d'entre eux se sont manifestés mais n'ont pas pu concrétiser, en affirmant que c'était risqué. La bonne raison en est que l'État, actuellement, est complètement absent et qu'on ne peut pas continuer à donner ou à prêter à des filières industrielles sans qu'il y ait de contrepartie en matière d'emploi. Ce n'est pas du tout acceptable.

Peugeot s'était engagé à un volume de roues à hauteur de 500 000, Renault a refusé de s'engager, on raisonne sur 1 ou 2 millions de roues et on s'aperçoit que les roues sont fabriquées en Tunisie, au Maroc, que des carters de voiture sont fabriqués dans d'autres pays et que d'autres pièces sont fabriquées aussi dans d'autres pays. Il y a donc un décalage énorme entre le discours et ce qui se pratique aujourd'hui, en sachant que les salariés ont mis en avant le fait qu'une roue fabriquée dans leur usine coûtait 15 à 20 euros plus cher qu'une roue fabriquée en Tunisie ou au Maroc. Cela fait 80 euros, allez, disons 100 euros de plus sur une voiture et je pense que ce n'est pas cela qui peut faire la différence quant à l'envie d'acheter une voiture.

Il faut que l'État intervienne, qu'il puisse tordre le bras à l'industrie automobile. Le PDG de Renault et d'autres, on a l'impression qu'ils ont plus de pouvoirs qu'un ministre ! Cela ne peut pas être possible. Ce n'est pas possible. Il faut que les choses changent, et c'est vrai qu'est évoquée l'intervention du gouvernement et de l'État pour qu'il y ait une prise de participation au capital de l'entreprise ou alors, « carrément », un contrôle complet, dans une période transitoire, de cette entreprise. On perdra des emplois, cela sera donc des difficultés pour des familles et c'est aussi la perte d'un savoir-faire alors qu'il est possible de faire autrement.

**M. le Président.** - Merci.

Nicolas FORISSIER.

**M. FORISSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Dans le prolongement de ce que vient de dire Dominique ROULLET, évidemment, nous sommes très déçus, car il y a eu un énorme travail sur ce dossier, avec des recherches de repreneurs, et, disons-le, un travail de suivi, à l'échelon des hauts fonctionnaires de Bercy, qui a quand même été une réalité. Le Préfet, les services de l'État ont, en tout cas, essayé de jouer le jeu. Mais on voit bien qu'on a là, et je pense que Dominique a eu le même sentiment que moi, le film de l'effondrement de la compétitivité industrielle française qui nous est repassé.

Quelque part, toutes les majorités ont leur part de responsabilité mais nous avons perdu notre capacité à être compétitifs. Et un outil comme celui-là, qui est, comme cela a été dit, le dernier fabricant de roues en aluminium en France... On dit souvent : « On a le dernier commerce, il faut le sauver. » Eh bien moi, je considère qu'on doit faire la même chose. Il ne s'agit pas, effectivement, de nous annoncer d'abord 100 milliards d'euros de Plan de relance, puis 30 milliards pour investir dans l'Industrie du Futur, ce qui a été annoncé par le président de la République il y a trois jours, et, en même temps, d'accepter plus longtemps que ce qui maille notre industrie et nos territoires continue à dépérir, à disparaître. Il s'agit, comme l'a dit Dominique ROULLET, de trouver 30 à 40 millions d'euros, simplement, au maximum, pour moderniser entièrement l'outil industriel et sauver, de mémoire, 287 salariés – il y avait encore 300 salariés il y a quelques années dans cette entreprise. Il s'agit de sauver un savoir-faire qui est unique, et qu'on ne nous dise pas qu'on ne va pas avoir, y compris pour des voitures électriques et y compris pour des véhicules autonomes, besoin de roue dans les années qui viennent. Cela me paraît une évidence de grand bon sens.

Il y a donc là un dossier très symbolique, et je dirais qu'au-delà de l'urgence sociale pour ces familles et pour ces salariés... Et il y a Advance Wheels mais il y a aussi toutes les autres entreprises – il y a tout un bassin industriel autour de Châteauroux et c'est vrai également de tous les territoires de notre Région – qui peuvent être, par contrecoup, elles aussi un jour atteintes, même à court terme quand il s'agit de sous-traitants. Les choses vont donc bien au-delà d'Advance Wheels et je pense qu'il convient de mener une action qui soit extrêmement forte de notre part pour bien souligner à la fois le côté évidemment social, le côté symbolique pour notre territoire mais aussi, au fond, notre refus d'accepter plus avant, et je crois qu'il peut être unanime, qu'on laisse dépecer notre industrie alors que l'industrie est nécessaire pour faire vivre l'économie. Il n'y a pas de services, donc pas d'emploi s'il n'y a pas d'industrie, je le rappelle. Encore une fois, nous ne pouvons pas continuer, on a perdu pratiquement 15 %, dans la production nationale, de la part de l'industrie, on est tombé à près de 10-11 %, dans le PIB, de la part de l'industrie tandis qu'on était à 25 % il y a encore trente ou quarante ans. Les Allemands, eux, le sont restés. On ne peut pas continuer à accepter cela.

Quand il s'agit de savoir-faire industriels qui sont uniques, qu'on va, au fond, jeter à l'encan parce qu'on n'est pas capables de commencer par relever des entreprises et investir dans ces entreprises qui en ont besoin avant de mettre des milliards, dont, d'ailleurs, je ne sais pas d'où ils viennent, sur toutes sortes de plans stratégiques, je dis que c'est une démission collective de notre pays et on ne peut pas l'accepter. Alors, je sais bien qu'il faut qu'il y ait de l'emploi dans le monde entier et qu'on puisse aussi acheter aux autres pays si on veut leur vendre, mais, dans cette affaire, ce n'est même pas un problème par rapport à la Chine ou au Maroc – effectivement, c'est là-bas que c'est produit. On est peu compétitifs par rapport à nos voisins européens et notamment par rapport à notre principal concurrent et partenaire qu'est l'Allemagne.

Ce débat pourrait être extrêmement long et on ne va pas le conduire ici, mais je soutiens une véritable action commune de notre collectivité. J'ai moi-même proposé hier, et venant d'un libéral comme moi, je voudrais souligner l'importance du geste, la nécessité, peut-être, que dans ce genre de situation, comme cela a été fait pour d'autres secteurs – je pense aux chantiers navals il y a quelques années –, on puisse avoir un État qui intervienne, qui prenne une part importante au capital, voire la majorité à ce capital de l'entreprise, pour lui permettre de tenir bon, pour donner une garantie aux industriels privés qui pourraient venir en partenariat, pour les rassurer, pour permettre l'investissement nécessaire à la modernisation de cette entreprise, au maintien de ce savoir-faire, au maintien de l'emploi dans les territoires et au maintien d'une production française de roues pour les voitures françaises. Cela peut se faire aisément par le biais de la Banque publique d'investissement, dont la vocation n'est pas uniquement de faire du bénéfice sur ses investissements mais aussi peut-être de venir en aides aux entreprises industrielles qui peuvent en avoir besoin dans l'urgence, et c'est le cas d'Advance Wheels. Je pense que cela doit être aussi le sens de notre message, je le dis vraiment avec beaucoup de conviction.

Je voudrais juste ajouter qu'il ne s'agit pas simplement, Monsieur le Président, même si, bien sûr, c'est ce qu'on va faire, de demander un rendez-vous, de demander à la ministre de venir, comme vous l'avez rappelé, et de faire en sorte qu'on se manifeste. Je pense que, derrière, il y a la volonté aussi d'affirmer à la fois le rôle de notre collectivité en matière de développement économique, car c'est notre compétence principale, et notre souci de défendre l'industrie dans nos territoires. Sinon, nous n'aurons pas d'avenir certain et il y aura beaucoup de conséquences dans d'autres territoires de notre Région.

Voilà, je suis tout à fait pour cette proposition. On l'a montré dans l'Indre, c'était le cas sur Fenwal, par exemple, il y a cinq ou six ans, vous le savez très bien. On a su, chaque fois, dépasser les divergences politiques, nos différents politiques ou nos histoires politiques pour faire front commun afin de défendre l'emploi, l'industrie, nos territoires, et je pense que c'est, encore une fois, nécessaire sur ce dossier.

**M. le Président.** - Merci.

Philippe VIGIER m'a demandé la parole.

**M. VIGIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Je veux dire que si démarche commune il y a, et il le faut, vous pouvez compter, naturellement, sur notre soutien le plus total. Vous connaissez bien mon territoire. Des entreprises qui ferment sans que, malheureusement, des repreneurs ne soient là et où il y a parfois des capitalisations ou des fautes stratégiques, je les ai connues. Par conséquent, la première chose, c'est que, au nom du groupe, nous affirmons une solidarité territoriale pour le Berry très impacté avec, bien sûr, les salariés, comme cela a été évoqué à l'instant par Dominique ROULLET et par Nicolas FORISSIER, et pour l'industrie au plus large du terme, étant entendu que je fais partie de ceux qui pensent que ce pays, depuis tant d'années – tant d'années –, a baissé la garde et n'a pas été en capacité de se doter d'un outil industriel à la pointe. Notre solidarité est donc totale.

Second élément, j'ai bien entendu qu'il y a eu une réunion hier et j'ai bien écouté précisément ce qu'a dit Dominique ROULLET et Nicolas FORISSIER, et moi, je m'engage à transmettre à Marc FESNEAU, qui, comme vous le savez, est membre du gouvernement et membre de cette assemblée, tout à l'heure le fait que ce serait bien que Madame PANNIER-RUNACHER soit en capacité, à un moment ou à un autre, de se mettre autour d'une table. En tout cas, sachez que je mettrai de l'énergie pour faire en sorte que l'État soit là et au côté de la Région.

Nicolas FORISSIER vient d'évoquer la Banque publique d'investissement. J'ajoute qu'un portage provisoire par l'État, cela s'est fait dans d'autres endroits. D'ailleurs, d'autres collectivités comme la nôtre peuvent aussi participer quelquefois à un portage transitoire. Une Région stratège et un État stratège, c'est aussi, lorsqu'il y a des difficultés particulières, être en capacité de le faire. En tout cas, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur nous.

Les donneurs d'ordre étant des grands groupes qu'on connaît bien, comme Renault, comme Peugeot, en sachant que des fonds considérables ont été à un moment ou à un autre apportés à ces entreprises de manière à les préserver et à préserver leur outil stratégique, je crois aussi que cela fait partie, me semble-t-il, d'un message qu'on peut leur faire passer en leur disant « à vous aussi d'être solidaires ».

Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, la première chose, c'est d'obtenir un report de délai. Et cela, c'est facile, car il n'y a pas de règle en la matière. On sait comment cela se passe, on peut aller de report en report et il y a déjà eu un certain nombre de dossiers pour lesquels on avait vu que cela se faisait à tout moment. Je pense donc que l'urgence, elle est là. Deuxièmement, il faut faire un tour de table total.

Troisième chose, on est sur des jantes alu et pour moi qui suis un amoureux de l'automobile, voyez, je pense que l'automobile, aussi, il faut la soutenir. On ne peut pas non plus toujours la pointer du doigt, car cette automobile, elle est indispensable, elle est nécessaire, et compte tenu du savoir-faire qu'il y a dans l'automobile, de ses produits de technologie avancée, on doit être en réelle capacité de les garder chez nous.

Ainsi, comptez sur notre soutien total, Président, et sur notre solidarité territoriale pour nos collègues du Berry, ainsi que, évidemment, pour les salariés.

**M. le Président.** - J'ai Monsieur NIKOLIC.

**M. NIKOLIC.** - Évidemment, nous partageons la solidarité qui a été évoquée, nous partageons beaucoup des constats qui ont été faits. Mais comment en est-on arrivé là ? Je voudrais quand même qu'on en parle un peu.

Dire aujourd'hui que la part de l'industrie a été divisée par plus de deux dans notre PIB, faire ce type de constat et dire qu'on doit réagir en urgence pour sauver des emplois... Cela devrait être notre rôle, et, c'est ce que je déplore, cela aurait dû être notre rôle depuis des années de s'adapter aux enjeux qui touchent notre industrie. Pourquoi en est-on arrivé là ? Parce qu'on est mis en concurrence avec des pays étrangers où il y a très peu de taxes sur les produits qu'on importe. Évidemment, on ne peut pas concurrencer ces pays étrangers en matière de charges, en matière de salaires, et c'est pour cette raison que les entreprises et notre industrie partent. En plus, nous n'avons aucune vision pour investir dans notre industrie et pour la moderniser. J'entends effectivement le plan d'Emmanuel MACRON qui est évoqué, mais qu'ont fait les prédécesseurs ? Il est peut-être étonnant que je soutienne ce projet, ce plan, parce qu'on en a vraiment besoin, mais je tiens à préciser également que quand je déplore les politiques qui ont été menées, je veux dire aussi que l'Union européenne nous empêche de soutenir notre industrie pour qu'elle soit plus concurrentielle.

En effet, non seulement, on n'est pas concurrentiel face aux autres, mais, en plus, l'État stratège, comme c'est évoqué, ne peut pas donner de l'argent à notre industrie pour la moderniser, puisque ce sont des prêts qui doivent être faits. Des prêts à taux zéro peut-être, mais on n'a pas la possibilité de donner un avantage aux entreprises qui s'installent ici, et, très souvent, la seule politique industrielle que nous pouvons mener consiste à réagir en urgence en donnant de l'argent provisoirement pour essayer de maintenir des emplois ou à mettre un pistolet sur la tempe des entreprises en leur disant « vous n'avez pas le droit de licencier ». Ce n'est pas comme cela qu'on va attirer des industriels, ce n'est pas comme cela qu'on va attirer des entreprises sur notre territoire.

Je ne parle pas uniquement de ce cas-là, évidemment. Je parle d'un plan global pour faire revenir une industrie sur notre territoire, parce que nous faisons tous le même constat, il faut réfléchir aux différents moyens qui permettraient à notre pays de redevenir un pays industriel et qui ait des productions locales.

J'entends bien ce que vous pouvez tous dire, mais je rappelle que les différents partis que vous représentez sont responsables de cela, même si j'espère qu'aujourd'hui vous allez en prendre conscience et que nous allons...

Comment, Monsieur VIGIER ?

**M. VIGIER.** - On ne vous a pas attendu.

**M. NIKOLIC.** - Mais, en trente ans, la part de l'industrie dans notre PIB a été divisée par deux. En Allemagne, ils ont réussi à la maintenir. Comment en est-on arrivé là ? Qui était au pouvoir ?

**M. le Président.** - On peut avoir un débat très ouvert, mais je souhaite qu'on reste sur l'objet.

**M. NIKOLIC.** - Oui, mais on fait tous ce constat-là !

**M. le Président.** - Non, mais on est attendu, on a une responsabilité à prendre.

**M. NIKOLIC.** - On fait tous ce constat-là et on est tous solidaires.

**M. le Président.** - OK.

**M. NIKOLIC.** - J'espère juste que les différents partis qui sont représentés au sein de l'hémicycle et à tous les niveaux vont prendre conscience qu'il faut aussi changer de politique et ne pas être dans une urgence en permanence et déplorer les conséquences de ces politiques qui ont été menées par les mêmes. C'est tout ce que je tenais à dire.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur NIKOLIC.

J'ai deux demandes de parole complémentaires qui correspondent d'ailleurs aux groupes politiques de cette assemblée, ce qui est très bien, et nous aurons, après, à nouveau à nous prononcer collectivement. J'entends bien qu'il y a une unanimité sur la nécessité de se mobiliser avec l'argumentaire qui ira bien.

Jérémie GODET.

**M. GODET.**- Merci.

Je voulais simplement profiter de cette prise de parole pour apporter le soutien de mon groupe au texte que nous allons voter et, évidemment, aux salariés d'Advance Wheels qui traversent encore une période compliquée.

Pour nous, cela n'exempte pas la filière automobile d'un certain nombre de conversions, de questions fondamentales, mais il est évident que la fabrication de jantes en alu pour des véhicules, il y en aura toujours besoin et il n'est pas entendable aujourd'hui, dans le contexte et avec les déclarations, effectivement, du président de la République, qu'on ne puisse pas envisager et qu'on ait pas anticipé un effort sur cet outil de fabrication de jantes dans l'Indre. Nous voterons donc ce texte.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Monsieur GODET.

Emmanuel LEONARD.

**M. LEONARD.**- Merci, Monsieur le Président.

De la même façon, nous voterons également ce texte. On soutient cette démarche engagée dans l'urgence et on pense effectivement qu'il est très important d'insister auprès de l'État pour qu'il joue son rôle, en passant éventuellement, dans l'urgence, par une prise de participation, même très importante, dans l'entreprise.

C'est une entreprise industrielle qui est spécifique, c'est la dernière qui joue ce rôle-là en France aujourd'hui et il est donc très important de la soutenir. De plus, bien sûr, il faut penser aux salariés et on ne peut pas, comme cela, brutalement arrêter leur activité. C'est impossible sur ce territoire, dans l'Indre, où il sera très difficile pour eux de retrouver quelque chose, en tout cas rapidement.

**M. le Président.**- Merci.

Nous allons vous faire passer un texte qui peut, évidemment, au regard de ce qui a été dit par les uns et les autres, être complété. L'esprit, vous l'avez compris, c'est une affirmation, une détermination aux côtés des salariés mais aussi pour une solution commune. J'ai entendu notamment que nous pourrions citer la BPI comme un possible partenaire. Je l'ai bien entendu et on peut le rajouter au texte. Il convient de rappeler, parce que c'est important, que c'est le sens de l'intervention régulière sur ce dossier qui a été celle à la fois du Vice-Président chargé de l'Économie, de Dominique sur le territoire et de l'ensemble des acteurs. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Ainsi, le texte, en l'état, en sachant qu'on peut ajouter un ou deux points, dirait la chose suivante :

*« Nous apprenons qu'à quelques jours de l'audience au tribunal de commerce de Paris qui doit se prononcer le 19 octobre sur l'avenir de l'entreprise Advance Wheels, à Diors, dans l'Indre, le principal repreneur s'est retiré face notamment à l'absence d'engagement de donneurs d'ordre. Nous exprimons notre très forte incompréhension face à une situation qui, malgré la très grande mobilisation des salariés d'Advance Wheels et des élus de la Région Centre-Val de Loire depuis de nombreux mois, met en danger une des dernières entreprises en France pour la fabrication de jantes en aluminium. »*



*Nous demandons que le tribunal de commerce donne un nouveau délai pour permettre à des repreneurs de proposer de nouvelles offres. Nous demandons que la ministre en charge de l'Industrie vienne sur place rencontrer les salariés et les élus des collectivités pour engager l'État dans la sauvegarde de l'entreprise. Nous demandons que les salariés et les élus soient reçus dans les plus brefs délais par le Premier ministre.*

*Nous refusons, au moment où nous sommes fortement engagés dans la réindustrialisation, la relocalisation et la souveraineté industrielles, au moment où le Président de la République a annoncé un plan de 5 milliards pour l'Industrie du Futur...*

**M. FORISSIER.**- 30 milliards.

**M. le Président.**- *30 milliards pour l'Industrie du Futur – pardon, c'est 5 milliards pour la filière automobile – et un plan ambitieux de la filière automobile, que cette entreprise et ses savoir-faire rares soient abandonnés. »*

Nous pourrions donc ajouter à cela la notion de BPI, j'ai bien entendu, c'est une ouverture, et appuyer sur l'engagement de la Région.

Nous le prenons en urgence car l'information est arrivée hier soir, mais est-ce que ce texte, à quelques détails près, est à la convergence de vos expressions, Mesdames et Messieurs ?

Jérémie GODET puis Nicolas FORISSIER.

**M. GODET.**- J'aimerais qu'on ajoute quand même le contexte aussi de transition écologique et que le fait de vouloir maintenir un tissu industriel dans l'Indre, c'est aussi au regard de ce contexte qu'on le fait. Mais je n'ai pas, dans l'immédiat, la formulation.

**M. le Président.**- Ce que je propose, pour bien montrer que nous prenons en compte les aspects environnementaux, c'est que nous indiquions que la fabrication des jantes reste un principe premier de l'automobile, y compris pour le véhicule du futur. Cela montre que nous intégrons cet élément, bien entendu.

D'accord ?

**M. FORISSIER.**- Monsieur le Président, pour aller dans le même sens que Monsieur GODET, je pense que nous pouvons dire aussi que le fait de maintenir la production industrielle en France, c'est aussi une façon de participer à la décarbonation, parce que, derrière...

**M. le Président.**- Bien sûr.

**M. FORISSIER.**-...vous évitez des transferts, des transports, du transport maritime, etc. Et j'ajoute que l'usine de Châteauroux-Diors est déjà, quelque part, dans cette optique de décarbonation de ses *process*. On peut donc utiliser ce terme, je pense que c'est important.

Il y a une deuxième chose que je voulais dire auparavant, si c'est possible. Derrière l'idée de demander à l'État qu'il s'engage de façon exceptionnelle et urgente dans le maintien, au moins pendant une phase temporaire, de l'entreprise pour lui permettre, notamment par l'intermédiaire de BPI, de se moderniser et de retrouver sa compétitivité, il y a le fond de l'affaire. En effet, je n'ai pas eu le temps de le dire tout à l'heure, mais j'arrête après, c'est que je trouve juste hallucinant que les constructeurs français, pour une différence qui va de 6 à 20 euros par véhicule, aillent commander des roues en Chine ou au Maroc alors qu'il s'agit quand même, au fond, d'essayer de reconquérir la production française. Et tout le monde devrait s'y mettre. C'est vraiment scandaleux.

Je ne sais pas si on peut le dire dans notre « truc », parce que sinon, cela pourrait crispier encore plus Renault et Stellantis, mais, quelque part, il faudrait le souligner en disant qu'on a besoin d'une prise de participation exceptionnelle de l'État.

**M. le Président.**- Oui, mais cela va dans le sens de ce que disait Dominique tout à l'heure. Il ne s'agit absolument pas de quelque chose qui est anti-économique si on intègre à l'économie des enjeux environnementaux, qui viennent d'être partagés, et si on intègre le moyen terme et le long terme. Parce que pour des décisions de court terme, on peut toujours sortir cela. Mais si on considère que l'industrie est un processus lent et patient, on est totalement fondé.

Ainsi, on ajoutera ces points, on ne va pas le faire en séance, et j'appelle votre vote.

Monsieur NIKOLIC, un mot ?

**M. NIKOLIC.**- Il me semble que l'entreprise s'appelle Alvante Wheels. Non ? Il est écrit Alvance Wheels.

**M. le Président.**- Alvance Wheels. C'est Alvance. Sur le texte, oui.

**M. FORISSIER.**- C'est un « L ».

**M. le Président.**- C'est un « L ». C'est Alvance Wheels, oui, tout à fait.

**M. NIKOLIC.**- Et, en deuxième point, serait-il possible, s'il y a des rencontres, qu'on y soit associé, qu'il y ait des représentants de chaque groupe ?

Enfin, vous parliez de long terme. Est-ce qu'on peut ajouter qu'il doit y avoir ensuite un soutien pour moderniser l'appareil industriel ? Il faudrait bien préciser cela, car je pense qu'il est important que ce ne soit pas juste...

**M. le Président.**- C'est inclus dans les prises de position, mais j'entends que vous y souscrivez. C'est inclus. Il ne s'agit pas de mettre un pansement temporaire...

**M. NIKOLIC.**- C'est cela, c'est ce que je veux dire.

**M. le Président.**- ...mais d'inscrire véritablement cela, comme cela a été dit par Dominique ROULLET, par Jérémie GODET, par Nicolas FORISSIER et par Philippe VIGIER à l'instant, dans une logique de réindustrialisation qui vise le futur.

J'ai un dernier mot, Philippe VIGIER, et je mets aux voix.

Non ? J'ai cru que vous aviez demandé la parole.

**M. VIGIER.**- C'est pour confirmer, Monsieur le Président, notre soutien. J'aime bien deux notions. D'abord, naturellement, les savoir-faire industriels, et il faut que cela apparaisse quelque part. Or, cela n'apparaît pas. Deuxièmement, l'idée du tour de table avec tous les acteurs responsables, l'État, les collectivités, parce que là, je trouve que les collectivités sont un peu oubliées.

**M. le Président.**- Non, non.

**M. VIGIER.**- Ce que je veux dire, c'est que nous demandons que la ministre en charge vienne sur place rencontrer les acteurs, mais ce n'est pas simplement une rencontre. Moi, ce que je souhaite, c'est un tour de table opérationnel. Parce que les rencontres, on peut toujours les multiplier. Ce qu'il faut, c'est que, à un moment ou à un autre, chacun soit en situation de responsabilité, étudie comment on peut faire, se demande pourquoi ne pas faire venir la BPI autour de la table, pourquoi on ne peut pas non plus faire venir les sous-traitants, de manière que chacun sache quelle est la part qu'il doit prendre à l'exercice.

**M. le Président.**- OK. On a entendu les choses et on le finalise, et je mets aux voix le texte dont vous avez l'essentiel et qui va être amendé, complété par vos apports.

*(Mis aux voix, le texte est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- C'est notre Commission, au nom de l'assemblée, qui le fait de manière unanime. Je vous remercie. On finalise cela et on l'envoie sans délai en fin de matinée.

**M. FORISSIER.**- Pardon, Christine FAUQUET demandait : est-ce qu'on fait cosigner – elle a raison de poser la question – tous les présidents de groupe ou est-ce le Conseil régional dans son ensemble ? C'est plus une question de détail mais c'est important pour la forme.

**M. le Président.**- J'ai un problème de délai, mais...

**M. FORISSIER.**- Oui, bien sûr.

**M. le Président.**-...c'est véritablement l'Assemblée qui est unanime, et on peut faire référence aux différentes sensibilités ou aux différentes composantes politiques de cette assemblée.

**M. FORISSIER.**- D'accord.

**M. le Président.**- OK ? Cela marche.

Nous abordons l'ordre du jour après cet échange indispensable.

Tout d'abord, nous allons traiter les rapports sur l'économie, si vous le voulez bien, parce que le président chargé de l'Économie et moi-même, nous devons peut-être, sur les derniers dossiers, laisser la présidence au Premier Vice-Président.

Nous abordons ainsi les sujets de l'économie, qui sont rapportés, je crois, par Christophe COQUIN

|  |
|--|
| <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, FONDS EUROPEENS,<br/>ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, NUMERIQUE</b> |
|--|

**Rapport 21.07.31.24 - Direction de l'Économie**

**Création et reprise d'entreprises industrielles - Aides à la création**

**Attribution d'une subvention à l'association « Orléans Val de Loire Technopole  
Développement pour la mise en œuvre de la sixième édition de l'opération  
« SAXO 45 », destinée à accompagner les jeunes entreprises innovantes dans leur  
développement**

**Affectation des crédits - Approbation de la convention**

**M. COQUIN.**- C'est destiné à accompagner les jeunes entreprises innovantes de la Région dans leur développement. Il n'y a pas eu d'interventions particulières et donc un vote à l'unanimité sur cette proposition.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.31.25 - Direction de l'Économie**

**Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services**

**Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services**

**Aides aux entreprises**

**Affectation de crédits**

**M. COQUIN.**- Il n'y a pas eu de difficultés particulières, il n'y a pas eu de débat. Je voudrais en profiter pour souligner deux aspects qui nous ont paru tout à fait positifs, surtout dans le contexte du débat qu'on a évoqué tout à l'heure. Il y a deux aides particulièrement intéressantes.

D'abord, une subvention de 200 000 euros à une société près de Bourges qui permet de transformer 65 emplois intérimaires en CDI, et cela correspond, en plus, à une relocalisation

d'une partie de la production qui venait du Portugal. Voilà un élément tout à fait positif dans l'œuvre de la Région.

La deuxième qui nous a paru tout à fait intéressante, et, là aussi, on en a parlé tout à l'heure, c'est sur la réduction de l'emprunte carbone, avec la société VEGA, en matière d'innovation, à qui nous attribuons une subvention de 220 000 euros. Elle travaille sur des aspects particulièrement intéressants pour la Région comme remplacer le ciment par d'autres produits afin de limiter l'emprunte carbone et sa production, mais c'est également particulièrement important pour la Région, puisqu'il s'agit de participer à l'effort de rénovation énergétique de bâtiments anciens, qui pose souvent problème pour combiner l'esthétique et la rénovation énergétique.

Voilà deux aspects particulièrement importants de ces rapports que je souhaitais souligner ici.

**M. le Président.** - Donc, à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.31.26 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi - Cellule de Gestion**  
**Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations**  
**Modifications de conventions**  
**Approbation d'avenants**

**M. COQUIN.** - Il n'y a pas eu de débat particulier, cela a été adopté à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.31.27 - Direction de l'Économie**  
**TRANSMISSION REPRISE D'ENTREPRISES**  
**Attribution de subventions aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI) pour la mise en œuvre du programme régional Transmission Reprise 2021**  
**Approbation des conventions**  
**Affectation de crédits**

**M. COQUIN.** - Nous avons eu un petit problème sur ce rapport, parce qu'on a constaté qu'au niveau du département du Cher, la CCI n'avait pas demandé l'attribution de la subvention. J'ai pris contact avec eux, j'ai eu la réponse que c'était une démarche volontaire de leur part, mais je n'ai toujours pas d'explication sur le fond. Je pense que cela mériterait d'être suivi.

**M. le Président.** - Harold, tu précises ? Le fait que la CCI du Cher n'ait pas sollicité de subvention au titre de la mise en œuvre du programme régional Transmission Reprise 2021.

**M. HUWART.** - Depuis quelques années déjà, nous avons des débats sur ce programme Transmission Reprise, qui est indispensable, puisqu'on a, dans la pyramide des âges des entrepreneurs, un vrai défi en Région pour gérer cela.

Aussi, cela fait plusieurs années que nous faisons la remarque aux chambres de commerce et d'industrie que nous exigeons plus de résultats sur ces programmes. Le fait qu'ils ne demandent pas de soutien sur ce point est aussi le résultat d'une discussion qui dure depuis quelque temps et qui va nous amener très prochainement à revoir le cadre global d'intervention sur un certain nombre de programmes que nous avons avec les chambres consulaires, et notamment sur le sujet de la transmission de la reprise.

Je vous le dis là et peut-être aurons-nous l'occasion d'en débattre, je suis partisan d'une sorte de tarification à l'activité, pour ceux d'entre nous qui sont présidents du conseil de surveillance d'un hôpital. C'est moins subventionner du fonctionnement vis-à-vis d'un certain nombre de partenaires et c'est refonder nos contractualisations sur le principe d'un paiement à l'acte, c'est-à-dire une opération de reprise/transmission. Quand elle est reprise, nous la finançons, mais nous arrêtons de financer, *a priori* et à l'aveugle, des systèmes de fonctionnement, notamment quand cela porte sur des objets délivrables et qu'on sait à l'avance qu'il y a des objectifs quantifiables.

Ce sont des discussions que nous vous soumettrons dans le cadre du Schéma de développement économique.

**M. le Président.**- Merci.

Le vote a été unanime ?

**M. COQUIN.**- Oui.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.)*

**Rapport 21.07.31.29 - Direction de l'Économie**  
**Appel à projets « innovation collaborative » en Région Centre Val de Loire**  
**Abondement de l'appel à projets**  
**Affectation des crédits**  
**Approbation d'un avenant n° 5 à la convention de partenariat innovation en Région Centre avec BPI France du 4 novembre 2014**

**M. COQUIN.**- C'est l'abondement d'une démarche qui avait déjà été engagée, donc l'abondement de crédits et on passe de 3 000 000 à 3 856 000 euros. Il s'agit notamment de l'affectation de reliquats pour abonder la démarche qui avait déjà été entreprise.

Là aussi, c'est un vote à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur Harold HUWART)*

**Rapport 21.07.31.30 - Direction de l'Économie**  
**Développement et adaptation des entreprises**  
**ARACT (CPER 2021-2027)**  
**Attribution d'une subvention 2021 pour le fonctionnement de l'association ARACT Centre-Val de Loire et approbation de la convention afférente**  
**Affectation des crédits**

**M. COQUIN.**- Il s'agit d'une agence qui travaille sur l'amélioration des conditions de travail, structure en partie paritaire et c'est aussi dans le cadre d'une agence nationale.

Il n'y a pas eu un vote à l'unanimité. Le groupe Rassemblement National a souhaité voter contre ce texte, car il préfère que cela reste examiné au niveau des branches. Voilà ce que je pouvais dire là-dessus.

**M. le Président.**- Même vote pour le Rassemblement National ?

**M. NIKOLIC.**- Oui, vote contre.

**M. le Président.**- Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Oui, quelques précisions. Nous nous étions, je crois, abstenu plusieurs fois sur cette subvention qui est quand même une subvention importante, de 200 000 euros.

Alors, je sais que le sujet est important mais, effectivement, nous considérons que ce genre d'association fait doublon avec d'autres organismes, y compris de l'État.

Par ailleurs, nous déplorons que pour une subvention de cet ordre, on n'ait pas la présentation du budget. Dans le rapport, on nous indique qu'on subventionne à hauteur de 200 000 euros, mais on ne sait pas s'il y a d'autres contributeurs. Est-ce qu'il y a des contributeurs, des branches professionnelles, d'autres collectivités, des chambres, etc. ? On n'a pas de présentation du budget global de cet organisme et on aimerait savoir quel est le taux de subvention qu'apporte la Région. Ce serait intéressant.

**M. le Président.**- Oui, le Vice-Président, sur ce point ?

**M. HUWART.**- Il y a d'autres cofinanceurs. On pourra vous donner plus d'éléments à la prochaine Commission, mais il y a des cofinanceurs. Il y a l'État, la DIRECCTE qui est, à parité avec nous, le principal financeur de cette association. Il y a également une agence nationale, l'ANACT, qui contribue fortement et il y a un rapport très copieux, très circonstancié de l'ANACT. Il y a même eu un rapport de la Cour des comptes qui valorisait le travail de cette association et de cette agence, de cet opérateur.

On pourra vous donner les références et les détails, mais, pour le coup, ce n'est pas un ovni associatif financé à l'aveugle. C'est une politique nationale portée par l'État avec l'appui des régions et sur laquelle les partenaires sociaux, dans toutes leurs dimensions, sont impliqués et engagés.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur FOURNIER ?

**M. FOURNIER Charles.**- Pour avoir suivi à la fois l'ARACT et l'ANACT, je voudrais dire que c'est un organisme issu du paritarisme. Il s'agit d'abord d'un organisme qui associe les employeurs et les salariés et qui est soutenu financièrement par l'État et la Région avec, chaque fois, l'élaboration d'un plan d'action concerté mais qui part du paritarisme. Vous demandez que ce soient les branches. Ce ne sont pas les branches mais c'est le paritarisme et c'est donc bien dans les mains aussi des principaux acteurs du monde de l'entreprise qui travaillent sur l'amélioration des conditions de travail.

Et, je le dis, ils conduisent des travaux extrêmement importants sur des sujets tels que l'industrie de demain, les conditions d'égalité femmes/hommes au sein des entreprises, la digitalisation du monde de l'entreprise, etc. Il y a donc beaucoup de sujets et c'est une structure extrêmement intéressante de ce point de vue, dont on a besoin. Et nous, nous sommes un des financeurs du plan d'action concerté dans ce qu'on pourrait appeler le quadripartisme. Mais c'est paritaire, ce sont d'abord les syndicats, salariés et patronaux, qui en ont la responsabilité.

**M. le Président.**- Merci pour les informations très précises qui sont données en la matière.

Confirmation du vote pour le Rassemblement National ? Ce sera un contre ? (*Oui*)

(*Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du Rassemblement National et Alliés*)

**M. le Président.**- En précisant que pour le rapport 21.07.31.29, il n'y a pas de participation au vote d'Harold HUWART.

**Rapport 21.07.31.31 - Direction de l'Économie**

**Économie sociale et solidaire**

**CAP'Asso**

**Attribution de subventions**

**Modification des délibérations CPR n° 16.08.31.100 du 21 octobre 2016, CPR n° 19.08.31.46 du 13 septembre 2019, CPR n° 20.04.31.77 du 15 mai 2020, CPR n° 21.01.31.47 du 22 janvier 2021, CPR n° 21.05.31.43 du 21 mai 2021**

**Approbation d'avenants**

**M. COQUIN.**- Il n'y a pas eu de débat particulier, cela a été adopté à l'unanimité.

**M. le Président.**- J'ai une intervention de Madame FAUQUET.

**Mme FAUQUET.**- Ce n'est pas grave, j'y reviendrai tous les ans, enfin à chaque début mandature et Harold ne va pas être surpris. Il n'y a aucun problème sur le fait qu'il y a une aide aux associations par le biais de ce dispositif, mais c'est sur la façon de nous présenter les choses.

Est-ce que la commission qui avait été instaurée début 2015, qui avait été supprimée et qui avait à nouveau été mise en application... Y a-t-il à nouveau un groupe de travail pour donner des avis sur ces CAP'Asso ? Si jamais ce groupe, à nouveau, n'existe plus, je souhaiterais que, par commission, on ait plus de détails. Pour moi, un domaine, un bénéficiaire, un objet avec trois mots, cela ne suffit pas pour savoir, pour juger de ce qui peut être fait. Et je pense que cela peut être intéressant de savoir, parce que même sur nos propres territoires, en fonction de l'objet et de ce qui peut être défini, on peut donner des idées, ce sont des propositions qu'on peut proposer.

Ensuite, je suis aussi étonnée, car il y a juste un avis de notre Commission, un avis de la Commission « Culture ». Or, dans la liste qui est présentée, cela concerne aussi l'insertion, la santé, le social, etc. Je veux dire qu'il y a d'autres cas. Pourquoi, dans le rapport, les autres commissions n'ont pas donné d'avis et seulement la nôtre ?

**M. le Président.**- Monsieur HUWART ?

**M. HUWART.**- Je suis favorable à ce que les débats aient lieu au sein des commissions officielles réglementaires, donc au sein de celles qui sont définies dans le fonctionnement normal de notre... Ainsi, je n'ai pas souhaité réunir, mais cela fait plusieurs années, l'ensemble des groupes informels qui se réunissaient pour, soi-disant, préparer le travail des commissions, car cela avait abouti à ce que, dans les commissions préparatoires de cette Commission permanente, il n'y ait plus du tout de débats, ni sur les aides économiques, ni sur les CAP'Asso.

Par conséquent, je pense qu'il vaut mieux faire une vraie Commission « Développement économique », qui dure plus longtemps mais qui permette d'aller au fond du sujet. Il y a eu une période, quand même, où on passait énormément de temps à écouter la présentation d'invités extérieurs qui nous présentaient les filières agricoles, si bien que c'était l'essentiel du temps consacré à la 2e Commission et on passait sur les aides économiques, sur les CAP'Asso de façon beaucoup plus expéditive.

**M. FORISSIER.**- La filière agricole, c'est important.

**M. HUWART.**- C'est très important, il y en a 14. Ensuite, on a fait les filières industrielles. Au total, il y avait, pour une Commission « Développement économique » qu'on est censé acter... Enfin, ici, en Commission permanente, on ne fait pas une heure et demie d'exposé sur les politiques régionales ; on décide, on débat et on répond aux questions sur la base de rapports. Dès lors, l'idée, c'est d'avoir ce débat dans la 2<sup>ème</sup> Commission. Ainsi, il n'y a pas d'autres groupes qui se... Comment dire ? Il n'y a pas de...

**Mme FAUQUET.**- Non, mais c'était pour savoir.

**M. HUWART.**- Après, c'est un travail, les dossiers n'arrivent pas tous seuls, c'est sûr. Cela me prend, avec les services, pas mal de temps de coordonner ce travail. Charles FOURNIER aussi, au titre de sa délégation, y participe à mes côtés.

En revanche, on a souhaité solliciter beaucoup plus les autres commissions thématiques. D'abord, associer les directions des autres commissions, comme la direction « Sport », car c'est quand même près de 40 % du CAP' Asso, la Commission « Culture », qui représente environ 20 % de l'ensemble des aides aux associations que nous attribuons. Il y a la Commission « Environnement », qui est aussi à près de 20 % du stock global et qui porte sur des associations qui ont une action environnementale, et il y a la dimension sociale et sanitaire. Moi, je suis très favorable à ce que chaque commission puisse être destinataire et consultée sur les projets d'aide aux associations. Aujourd'hui, les directions sont sollicitées et il serait naturel que l'ensemble le soit systématiquement.

Alors, je ne sais pas pourquoi, là, c'est uniquement Culture, Tourisme qui l'a été, je vais vérifier, mais je pense que c'est un fonctionnement de bon augure.

**Mme FAUQUET.**- Oui, voilà, et qu'on ait un peu plus que le seul objet, le nom... On ne sait même pas, d'ailleurs, qui porte le projet alors qu'avant, on avait le porteur de projet.

**M. le Président.**- D'accord, on le fera vivre sous cette forme.

Oui, Monsieur NIKOLIC ?

**M. NIKOLIC.**- Cela rejoint ce qui vient d'être dit. Nous, nous ne pouvons pas prendre part au vote sans avoir plus de visibilité par commission avec, par exemple, pour les associations sportives dans la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport », une fiche de poste pour celui qui va être recruté au sein de l'association, et même chose pour la Commission « Culture ». Nous pensons que ce sont les membres de ces commissions qui sont les plus à même de juger de la pertinence du recrutement de ces salariés par les associations. Par conséquent, sans plus de détails, sans fiches de poste et sans avoir connaissance des objectifs de l'association avec le recrutement de ces salariés, on ne peut pas voter aujourd'hui.

J'entends bien qu'il va y avoir une possibilité par commission de regarder, mais tant que ce n'est pas fait, on ne peut pas prendre part au vote. Il s'agit de l'argent du contribuable, encore une fois.

**M. le Président.**- Monsieur Charles FOURNIER.

**M. FOURNIER Charles.**- Je voulais juste faire un petit rappel. Ce n'est pas un dispositif de soutien à l'emploi, mais d'abord un dispositif de soutien aux projets associatifs. S'il y a des éléments de description, ce sont des éléments de description du projet et non pas la fiche de poste, puisque ce n'est pas la nature de CAP' Asso, même si, évidemment, cela se traduit par des embauches. Voilà, la fiche de poste...

Oui, j'ai bien compris, c'est pour cela que je fais une distinction. La fiche de description du projet porté par l'association qui va déclencher un emploi, c'est à notre disposition. Évidemment, après, la fiche de poste, cela appartient à la relation entre l'employeur et le salarié. Je le précise, ce n'est pas un dispositif d'aide à l'emploi, même si cela a un impact évident sur l'emploi. Cela a toujours été un dispositif d'aide aux projets associatifs.

**M. le Président.**- D'accord. J'ajoute au débat et aux réponses qui sont données que c'est la Commission « Économie » qui tranche sur les engagements financiers. Il y a des avis des commissions thématiques qui sont requis et une présentation dans les commissions thématiques pour avis, avec la décision finale. Là, cela a été fait apparemment pour une partie mais pas la totalité et il faut que nous y veillions. Mais il s'agit, comme cela vient d'être rappelé, non pas de voter pour l'organisation d'un poste, mais de voter sur une activité associative et sur des moyens humains y afférents. C'est cela, la nature de l'enjeu.

**M. NIKOLIC.**- Indirectement, il y a quand même une part sur une embauche et un soutien aussi... Alors, évidemment, je comprends bien que...



**M. le Président.**- Et les moyens humains y afférents. C'est sous cette forme, je pense, qu'on peut résumer l'enjeu.

Je prends le vote. Ce sera un vote comment, pour le Rassemblement National ?

**M. NIKOLIC.**- On ne prend pas part au vote.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote du groupe Rassemblement National et Alliés)*

**Rapport 21.07.31.77 - Direction de l'Économie**  
**Promotion de l'artisanat - Contrat de promotion de l'artisanat**  
**Attribution de subventions à la Chambre régionale de métiers de l'artisanat pour l'organisation d'un espace collectif au Salon international du patrimoine culturel 2021**  
**Affectation des crédits**

**M. COQUIN.**- C'est assez classique...

**M. le Président.**- Unanimité ?

**M. COQUIN.**- Il n'y a pas eu d'observations particulières et unanimité sur le vote.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.31.81 - Direction de l'Économie**  
**FONDS D'INVESTISSEMENT**  
**Avenants de transfert des droits et obligations des fonds « Opportunités Région 2 », « Croissance 3 », « Émergence Innovation 2 » et « Opportunités Région 3 »**  
**Modifications de délibérations antérieures**

**M. COQUIN.**- En réalité, il s'agit surtout d'une modification des entreprises qui gèrent ces fonds. Sofimac Régions et Sofimac Innovation ont rejoint UI Investissement. Il s'agit donc essentiellement d'une adaptation formelle de ces fonds d'investissement et de la participation de la Région dans ces fonds.

Il n'y a pas eu d'observations particulières et cela a été adopté à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur.

Nous abordons, dans l'ordre prévu, désormais les rapports de la Commission « Finances, Personnels, Fonctionnement de l'administration », et c'est Nicolas FORISSIER, président de la Commission, qui rapporte.

|   |
|---|
| <b>FINANCES, PERSONNELS,<br/>FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION</b> |
|---|

**Rapport 21.07.01.76 - Direction générale Accompagnement des ressources humaines**  
**Frais de déplacement - Fixation des remboursements de nuitées et repas à titre dérogatoire dans le cadre d'un mandat spécial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021**

**M. FORISSIER.**- Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.01.78 - Direction des systèmes d'information**  
**Utilisation des services de téléphonie sur IP (ToIP) et d'envoi de SMS en masse**  
**proposés par le GIP RECIA**

**M. FORISSIER.**- Le sujet, c'est le GIP Recia et le renouvellement de l'utilisation du GIP. Là aussi, nous avons eu unanimité.

**M. le Président.**- C'est une très bonne chose, en précisant qu'aujourd'hui, le GIP a plus de 600 adhérents, essentiellement collectivités, mais aussi établissements. Mais c'est une structure, vous le savez, portée par la Région mais qui a un très bel impact auprès des acteurs administratifs, d'éducation de notre Région.

**M. FORISSIER.**- Ce qui permet d'avoir des tarifs ou des achats à de bons tarifs.

**M. le Président.**- Absolument.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 20.07.01.82 - Cabinet - Frais d'assemblée - Frais de déplacement**  
**A/ Mandat spécial à confier à Delphine BENASSY, Vice-Présidente déléguée à la Culture et à la Coopération internationale, Karine GLOANEC-MAURIN, Conseillère déléguée à l'Europe, à la Coopération européenne et aux Échanges économiques internationaux, Jérémie GODET, Conseiller délégué à la COP régionale pour un déplacement en Mauritanie du 11 au 16 novembre 2021 et prise en charge des frais de déplacement afférents**  
**B/ Mandat spécial à confier à Charles FOURNIER, Vice-Président délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la transformation énergétique, à l'économie sociale et solidaire, à la vie associative pour un déplacement en Écosse du 8 au 11 novembre 2021 et prise en charge des frais de déplacement afférents**

**M. FORISSIER.**- Nous n'avons pas travaillé, Monsieur le Président, sur ces déplacements. Il serait peut-être bien que notre assemblée puisse avoir quelques éléments de détail...

**M. le Président.**- Bien sûr.

**M. FORISSIER.**-...sur ces déplacements et sur les modes de transport aussi, notamment pour l'Écosse.

Est-ce que c'est l'avion, cher Charles ?

*(Rires)*

**M. FOURNIER Charles.**- En Mauritanie, ils vont y aller à la nage ! Moi, je peux parler de l'Écosse.

**M. FORISSIER.**- Il ne faut pas trop prendre l'avion !

**M. FOURNIER Charles.**- Non, non, le moins possible. Le moins possible. Du coup, je me rendrai en Écosse en train, parce que c'est tout à fait possible d'aller en Écosse en train, vous le savez. Il y a une liaison assez simple...

**M. FORISSIER.**- Absolument, le Flying Scotsman est un des meilleurs trains au monde.

**M. FOURNIER Charles.**- Oui, avec un petit sujet quand même. Comme c'est une compagnie privée...

**M. FORISSIER.**- Horreur, horreur !

**M. FOURNIER Charles.**...la SNCF n'est pas capable de fournir les horaires et les correspondances et c'est très compliqué pour réunir à y aller en train. Mais j'irai en train, j'irai à la COP26 pour présenter la COP régionale qui est engagée dans notre Région ; donc à l'occasion de cette COP mondiale. C'est aussi une reconnaissance du travail qui est engagé, et cela le sera dans une table ronde avec notamment la Belgique qui a aussi des démarches qui peuvent ressembler à ce que nous engageons ici. Voilà la raison de ce déplacement – en train.

**M. le Président.**- Et s'agissant de Delphine BENASSY, s'agissant de la Mauritanie ?

**Mme BENASSY.**- La Mauritanie, malheureusement, nous irons en avion et nous utiliserons la voiture pour nous rendre jusqu'à la région du Gorgol. Il s'agit d'un déplacement qui était prévu en 2020 à l'invitation du président de la région du Gorgol. Nous avons une coopération décentralisée avec cette région depuis plusieurs années, et une nouvelle phase de la décentralisation a été réalisée en 2018 en Mauritanie, créant les régions. L'association des pouvoirs locaux qui était préexistante et avec laquelle la Région avait une coopération s'est transformée en région et nous allons donc à la rencontre des nouveaux représentants élus de cette région pour renouer les liens et signer un nouvel accord de coopération dans ce cadre.

**M. le Président.**- J'ajoute que je l'ai eu directement pour préparer cette visite, le président de région, nouvellement élu. Il a prévu des contacts, y compris avec les représentants du gouvernement, pour la délégation.

Oui, Monsieur NIKOLIC, et, juste après, je vous donne la parole.

**M. NIKOLIC.**- Deux choses.

D'abord, sur le déplacement de Monsieur FOURNIER en Écosse, bravo pour ce choix du train ; au moins, il y a une cohérence. Mais je rappelle encore une fois que vouloir accentuer la transformation énergétique dans un des pays qui émet le moins de gaz à effet de serre du fait de son mix énergétique très décarboné grâce au nucléaire, cela ne me paraît pas aller dans le bon sens si on a vraiment des objectifs écologiques. On est donc en opposition à cette volonté de modifier encore le mix énergétique français qui fonctionne pourtant très bien.

Ensuite, concernant le deuxième déplacement, au-delà de ce que je peux répéter sans cesse sur la coopération décentralisée qui, pour moi, s'apparente à du paternalisme et n'a aucun intérêt local, et cela fait des dizaines d'années qu'on continue de mettre de l'argent, d'avoir des projets dans des pays africains ou asiatiques sans aucun résultat, je rappelle juste pour information que la Mauritanie, puisqu'on continue à poursuivre ces engagements, est le pays où l'esclavage est le plus répandu, où la pauvreté est endémique et s'accroît.

Par conséquent, tout cela pour quoi ? Vraiment, je me pose la question, car ce n'est pas l'objectif d'une collectivité régionale, qui doit faire primer l'intérêt local, et c'est plus le rôle de l'État d'avoir cette politique décentralisée, même si j'y suis opposé à titre personnel. En effet, encore une fois, je pense que les Africains ne sont pas systématiquement des enfants dépendants des collectivités du monde occidental...

Si, si, c'est cela. Bien sûr que c'est cela. Inconsciemment, c'est cela. Au-delà de ce paternalisme auquel je m'oppose, c'est totalement inefficace dans le cadre de la Mauritanie et nous voterons systématiquement contre ces coopérations décentralisées qui n'ont pas d'utilité là-bas et qui n'ont aucun intérêt local ici.

**M. le Président.**- OK, merci.

Madame de PÉLICHY.

**Mme de PÉLICHY.**- Merci, Monsieur le Président.

Je suis ravie de prendre la parole après Monsieur NIKOLIC pour dire complètement l'inverse. Je veux dire qu'au contraire, je trouve que les actions de coopération décentralisée font grandir tout le monde. Elles sont essentielles pour retrouver du sens dans son mandat, elles sont essentielles pour travailler sur de nouvelles actions, elles sont essentielles pour trouver de nouveaux angles aussi pour appréhender les difficultés qui peuvent être les nôtres, y compris ici quand on est sur de la coopération décentralisée avec des pays en voie de développement, voire « carrément » sous-développés comme cela peut être le cas de la Mauritanie malheureusement, qui est l'un des pays les plus pauvres au monde.

J'avais quelques questions sur les projets de coopération décentralisée qu'on peut avoir avec la Mauritanie. Je n'y vois pas du tout du paternalisme, j'y vois vraiment l'occasion de travailler sur des projets qui peuvent être innovants, des deux côtés, car je pense qu'on a beaucoup à apprendre également de notre côté. Moi, j'ai beaucoup travaillé avec des associations d'élus du Maghreb, en particulier de la Tunisie, et je prends cet exemple pour dire que les Tunisiens sont finalement assez en avance par rapport à nous sur la parité, par exemple, et qu'on a beaucoup de choses à apprendre de la nouvelle Constitution tunisienne, sur la manière dont les femmes peuvent entrer en politique et sur la manière dont on peut accompagner la fin de cette autocensure que les femmes peuvent se porter. Et c'est d'autant plus remarquable dans un pays qu'on sait très patriarcal. Je ferme la parenthèse de cet exemple.

Ma question est la suivante. Est-ce que l'objet de cette rencontre en Mauritanie est avant tout une reprise de contact, qu'elle soit à l'échelle régionale ou à l'échelle gouvernementale ? Ou est-ce qu'il y a, dans les tuyaux, malgré tout, des projets de coopération plus concrets qui pourraient être autour de projets énergétiques, autour de projets de démocratie locale, autour d'autres projets ?

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur FOURNIER veut dire un mot, et après, je dirai également un mot.

Mais y a-t-il d'autres interventions ?

Oui, Madame GLOANEC.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais ajouter une précision sur l'objet de ce déplacement. Nous allons rencontrer en effet, comme Delphine BENASSY l'a indiqué, le nouveau président de la Région du Gorgol qui vient de se constituer. La Région Centre-Val de Loire accompagne depuis de longues années la Mauritanie et notamment cette Région du Gorgol pour qu'elle devienne une région, et, enfin, ce statut a été adopté. C'est un travail de longue haleine qui a été mené entre la Région Centre-Val de Loire et la Région du GORGOL et c'est le véritable aboutissement d'une coopération de structuration de décentralisation très forte qui va être salué par la nouvelle Vice-présidente en charge de la Coopération décentralisée.

**M. le Président.**- Merci.

Nicolas FORISSIER ?

**M. FORISSIER.**- Je voudrais apporter très rapidement mon témoignage sur le fait qu'effectivement, c'est une coopération de très longue haleine. Je pense qu'elle avait été initiée par Michel SAPIN et qu'elle l'avait été sur la base, et j'en étais moi-même un des acteurs à l'époque, de jumelages locaux entre, en gros, l'agglomération d'Argenton et l'agglomération de La Châtre-Montgivray et ces régions-là.

Je peux témoigner, depuis vingt ou vingt-cinq ans, des résultats et des actions très concrètes qui ont été conduites tout au long de ces années. Je pense, comme l'a très bien dit et très justement Constance de PÉLICHY, qu'il faut absolument continuer ce genre de coopération. On ne peut pas aller dans tous les pays du monde, il faut se concentrer sur certains partenariats, certaines amitiés anciennes et il faut faire ce travail dans la durée.

**M. le Président.** - Merci.

Monsieur NIKOLIC, un mot ?

**M. NIKOLIC.** - Je voulais juste dire que je peux comprendre que cela flatte les petits ego de certains bourgeois ici, mais...

*(Réactions dans la salle)*

Je vais poursuivre... Je vais poursuivre... Je vais poursuivre ce que je veux dire. Je vais poursuivre ce que je veux dire, pour un exemple que je connais très bien, en plus. La Mauritanie, en l'occurrence... Je parlais d'esclavage, vous savez qu'il y a des peuples qui sont considérés en permanence comme des esclaves, et cela se transmet de génération en génération...

*(Réactions dans la salle)*

Non, non, attendez. Vous connaissez bien le sujet. De ce fait, quand vous dites que cela fait des années qu'on soutient... Qu'on soutient ces régions... Qu'on soutient ces régions, encore une fois, je me demande pour quel résultat.

Vous parlez de partenariats et de coopérations, mais ce ne sont pas des partenariats et des coopérations. Ce sont des aides données et, en plus, à terme, parce que l'histoire nous juge toujours, c'est toujours vu comme du néocolonialisme. Est-ce que vous savez, par exemple, que, pendant la colonisation – je vous invite à lire le livre de Jacques MARSEILLE –, nous avons systématiquement perdu de l'argent, nous avons construit énormément de choses, et que c'est vu, avec le recul, comme une forme de colonialisme et de volonté de casser leur culture ? Je pense que c'est négatif de tous les côtés et que ce sera jugé très négativement à terme, cette volonté d'intervenir, de les considérer comme des gens systématiquement dépendants de nous.

Je peux comprendre qu'aujourd'hui, encore une fois, cela flatte certains ego, je retire peut-être le terme de « bourgeois », car je ne connais pas le niveau social de chacun, mais je confirme que nous considérons que ce n'est pas le rôle de notre région de systématiquement faire en sorte qu'ils soient dépendants de nous. Laissons-leur se faire leur propre histoire, c'est négatif.

**M. le Président.** - Monsieur FOURNIER.

**M. FOURNIER Charles.** - Que de caricatures. D'ailleurs, je vous ai moins entendu quand la Pologne, par exemple, ou des régions de la Pologne se sont déclarées régions hors gays, lesbiens et autres personnes différentes, je ne vous ai pas entendu quand la Hongrie a pris des positions extrêmement difficiles vis-à-vis des Tziganes. Vous triez dans ce qui vous paraît juste ou pas juste.

**M. NIKOLIC.** - Pas du tout.

**M. FOURNIER Charles.** - Si, vous triez et vous nous avez même critiqués quand nous avons pris des distances avec la Pologne sur ce sujet ; vous n'étiez pas là mais vos collègues l'ont fait, parce que justement, la région avec laquelle nous coopérons a pris cette décision et nous n'avons pas stoppé nos relations. Nous avons pris de la distance, nous avons maintenu les liens entre les sociétés civiles, parce que, justement, dans ces moments-là, c'est ce qu'elles attendent de nous, à savoir que l'on maintienne des liens pour, justement, ne pas les enfermer dans la seule logique décrite.

Quant à l'esclavage en Mauritanie, il a été aboli. Bien sûr qu'il continue d'exister dans les pratiques, mais ce n'est pas l'absence de relations avec la Mauritanie qui va garantir qu'il n'y aura plus d'esclavage. C'est au contraire les liens entre les sociétés civiles qui peuvent permettre de répondre à cet enjeu.

*(Intervention hors micro de Monsieur NIKOLIC - Inaudible)*

Je termine, s'il vous plaît. Je vous ai écouté, même quand vous nous avez traités de petits-bourgeois. Je vous ai écouté, donc je veux bien pouvoir terminer.

Ce n'est donc évidemment pas du tout ce que nous faisons en Mauritanie, ce paternalisme. La vision paternaliste que vous en avez, elle a existé il y a vingt ans, il y a trente ans et beaucoup plus. Aujourd'hui, en Mauritanie, nous soutenons une association d'élus locaux pour structurer les pouvoirs locaux, nous soutenons un outil local au service des élus, des députés du Gorgol pour qu'ils puissent conduire des politiques locales, nous soutenons une ONG qui travaille sur la question de l'agriculture durable, et nous sommes donc pleinement à leurs côtés et non pas dans une logique de paternalisme.

Je termine sur un sujet. Vous avez attaqué juridiquement, il y a longtemps, la Région Île-de-France sur l'intérêt local, et vous avez perdu. La coopération décentralisée porte un intérêt local, l'intérêt local de l'engagement de ceux qui y participent, l'intérêt local des ressortissants qui existent dans notre pays, les diasporas, qui font qu'il y a aussi de l'intérêt économique dans les échanges qu'on peut avoir entre pays, de l'intérêt éducatif, de l'intérêt culturel. En conséquence, la question de l'intérêt local, je pense qu'il faut oublier ce sujet, vous avez tort de ce point de vue et la justice l'a dit.

**M. le Président.**- Juste un mot avant de prendre le vote.

Tout d'abord, je le redis en ce début de mandat, je souhaite que nos échanges soient toujours, toujours, toujours marqués par le respect. Toujours marqués par le respect. C'est un devoir que nous devons nous imposer s'il n'est pas naturel, que chacun doit imposer.

Ainsi, Monsieur NIKOLIC, je n'apprécie pas du tout, en tant que Président de cette assemblée, qu'untel ou untel puisse user de qualificatifs touchant aux personnes. Franchement, c'est très déplacé par rapport à l'état d'esprit que je veux voir de manière permanente de nos échanges, qu'il s'agisse de nos échanges en commissions, en Commission permanente ou en session.

**M. NIKOLIC.**- Un de mes élus a été traité de fasciste la dernière fois.

**M. le Président.**- Premier sujet. Deuxième sujet, je me félicite qu'une large majorité de notre assemblée puisse inscrire l'engagement de notre Région sous les mêmes valeurs. C'est absolument fondamental, cela a été très bien illustré dans ce débat.

Et ces valeurs, Monsieur NIKOLIC, ce sont tout simplement des valeurs d'humanité. Ce sont tout simplement des valeurs d'humanité. C'est considérer que des êtres humains ont toujours une opportunité considérable de se grandir lorsqu'ils vont vers l'autre, lorsqu'ils favorisent les rencontres, et que l'inverse, cela a toujours été la guerre. L'inverse a toujours été la guerre.

Oui, nous sommes attachés à cet échange d'humanité à travers la culture, à travers les sujets de démocratie, à travers la confrontation aux problématiques qui nous dépassent aujourd'hui. Quand je dis « nous dépassent », c'est à l'échelle planétaire, je parle des problématiques d'une croissance, d'un développement respectueux de l'environnement, et c'est cela qui est toujours au cœur de nos échanges.

En l'occurrence, je faisais allusion à la préparation de ce déplacement en disant que j'avais eu le président de la Région. Comme cela a été indiqué, c'est un pays qui est en train de se structurer sur le plan administratif. Vous savez à quels périls ce pays est quand même confronté aujourd'hui. Il est en train de se structurer et ils ont envie d'échanger avec nous sur les problématiques de démocratie et de développement local. Je crois qu'on est complètement à notre place et je ne doute pas un instant que les collègues porteront là-bas non seulement toutes les valeurs de l'humanité qui nous rassemblent, mais aussi la capacité d'écoute, d'échanges qui permettent aux uns et aux autres de se construire.

Voilà l'esprit de nos échanges. Ils existent, vous le savez, avec d'autres régions du monde et ils n'ont pas tout à fait les mêmes accents en fonction des pays. Charles, tu avais travaillé là-dessus durant le mandat précédent, nous sommes très attachés à un suivi de cela et à une implication durable dans ces échanges.

Je mets aux voix.

**M. NIKOLIC.**- Vraiment en quelques secondes. Moi, je veux bien, à titre personnel, m'excuser sur le terme que j'ai employé, mais, la dernière fois, un de nos élus a été traité, ou on l'a accusé d'avoir des propos fascisants, sans que cela ait choqué qui que ce soit lors de l'intervention au CESER.

Et je tiens juste à préciser, alors qu'un parallèle a été fait avec la Pologne sur l'homosexualité, que moi, je suis le premier à condamner ce qui peut être fait en Pologne. Mais le parallèle... Le parallèle... Le parallèle est quand même assez osé, car l'homosexualité, à ma connaissance, sauf si cela a changé récemment, est condamnée de mort en Mauritanie et l'apostasie y est également condamnée de mort. Je pense que le fait de juste interdire des manifestations ou autres en Pologne, ce n'est pas tout à fait la même chose.

**M. le Président.**- Bon, je mets aux voix.

Contre pour le Rassemblement national et positif par ailleurs.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous abordons les dossiers du développement économique, c'est cela ? Éducation, pardon. Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport, et c'est Madame GABORET.

## ÉDUCATION, LYCEES, JEUNESSE, DEMOCRATIE, SPORT

### **Rapport 21.07.11.57 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports** **NUMÉRIQUE ÉDUCATIF** **Équipements, services et usages** **Abondements d'affectations**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.11.58 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**  
**POLITIQUE JEUNESSE**

**ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES LYCÉES**

**« Ma Région 100 % Éducation »**

**Affectations de crédits et attribution de subventions**

**Attribution de subventions et approbation de convention**

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.11.59 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et Sports**

**Désaffectation de biens meubles inscrits à l'inventaire des établissements de la Région Centre-Val de Loire**

Mme GABORET.- Rapport voté à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.11.60 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**

**FINANCEMENT DES LYCÉES**

**Financement des lycées publics**

**Attribution de dotations et subventions**

**RESTAURATION ET INTERNAT**

**Adoption des tarifs de restauration et d'hébergement 2022**

**Fonds social régional - Attribution de subventions**

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Oui, je vous en prie, Madame PARIS ?

Mme PARIS.- Je prends la parole pour mon collègue qui siège dans cette commission et qui avait fait une remarque concernant la difficulté pour les étudiants en BTS d'avoir accès au tarif à 1 euro proposé par le CROUS pour la restauration. Il avait demandé s'il était possible qu'il y ait une équité entre les élèves de BTS et les autres étudiants.

M. le Président.- Madame la Vice-Présidente.

Mme CANETTE.- C'est vrai que cette question a été évoquée. On va se rapprocher du CROUS pour voir comment on peut essayer d'avancer sur cette question, car cela demande un peu de temps. C'est un sujet qui ne relève pas directement de la compétence de la Région et il faut qu'on se rapproche du CROUS.

M. le Président.- Merci. Merci, Madame PARIS.

Le vote sur ce rapport ? À l'unanimité ? *(Oui)*

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.11.61 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**

**ÉQUIPEMENT DES LYCÉES**

**Affectation de crédits**

**Individualisation de subventions**

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*



**Rapport 21.07.11.62 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif**  
**IMMOBILIER DES LYCÉES**  
**CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS**  
**Affectations**

- **Passation d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relative à l'internat d'excellence du lycée Pierre-Émile Martin à Bourges (18)**
- **Approbation de conventions au titre de la Dotation régionale d'investissement dans le cadre du plan de relance « France Relance »**

**ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER**

- **Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé entre la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France et la Région Centre-Val de Loire portant sur les parcelles nécessaires à la construction du nouveau lycée de Hanches (28)**
- **Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public régional entre le Département de l'Indre et la Région Centre-Val de Loire pour l'installation d'un bâtiment modulaire dans le cadre des travaux du collège inclus dans la cité scolaire du lycée Rollinat à Argenton-sur-Creuse (36)**
- **Approbation d'une convention de superposition de gestion du système d'endiguement du faubourg Saint-Jacques à Chinon au lycée Rabelais (37), entre la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire, la Ville de Chinon et la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL)**
- **Approbation d'une convention de servitude avec le Syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher au titre de l'établissement d'ouvrage d'alimentation électrique (servitude de passage) à l'EPLEFPA d'Areines à Montoire-sur-le-Loir (41) - Site de Villavard**

**AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT : approbation d'un avenant modificatif de date de convention avec le LEAP de Saint-Cyran-du-Jambot (36)**

**QUITUS DES CONTRATS DE MANDAT**

**Restructuration de l'internat et du pôle scientifique au lycée Choiseul à Tours (37)**

Mme GABORET.- Il y a un addendum : ajout de 4 conventions concernant la mise en œuvre de la dotation régionale d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.11.63 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif**  
**IMMOBILIER DES LYCÉES**  
**CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS**

**Entretien, maintenance et cadre de vie**

**Contrat de performance énergétique : rapport annuel 2020**

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.21.38 - Direction des politiques d'orientation et de formation**  
**APPRENTISSAGE**

**Approbation de la mise à jour de la carte-cible de l'apprentissage**

**Approbation de l'actualisation du cadre d'intervention de soutien financier aux CFA**

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Il y a un amendement qui est présenté.

**M. NIKOLIC.**- (*Inaudible, hors micro*)\* en commission thématique que les formations en apprentissage de la carte-cible relative à la sûreté et à la modernisation nucléaires étaient finalement intégrées à la rubrique « industrie » de cette carte. C'était ce qu'on voulait faire remarquer en amont mais c'est ce qui a été précisé en Commission.

Nous maintenons néanmoins notre amendement, considérant que le nucléaire est un secteur d'avenir qui participe à la transition écologique et énergétique et devant figurer comme tel dans ce document soumis au vote.

Dans le même ordre d'idée, nous soutenons l'idée que l'énergie nucléaire doit figurer dans la liste des énergies vertes et durables de l'Union européenne afin de bénéficier de subventions, puisqu'elle est entièrement décarbonée lorsque les centrales sont en fonctionnement.

**M. le Président.**- Madame la Vice-Présidente.

**Mme CANETTE.**- C'est vrai que ce sujet a été évoqué en commission et des réponses ont été apportées.

D'abord, la question de la formation spécifiquement dédiée au nucléaire sur notre territoire n'est pas complètement oubliée même si ce n'est pas l'approche qui a été retenue pour cette carte-cible, parce qu'elle n'est pas la plus pertinente et je vais vous l'expliquer. Mais sous statut scolaire, il y a un bac pro « Technicien en intervention sur site nucléaire », pour une quinzaine de places proposées chaque année, qui sont pourvues, avec des jeunes qui sont embauchés dans la filière nucléaire ou qui poursuivent en BTS. C'est le premier point, on a de la formation spécifique.

Cette carte-cible apprentissage, je le rappelle, est élaborée – ce n'est pas la Région toute seule dans son coin – avec nombre de partenaires après une large concertation du monde de l'économie et de la formation qui, évidemment, s'appuie sur les besoins qui émergent sur le territoire, et je ne doute pas que la filière nucléaire ait fait part de ses besoins. Dans ces concertations, on a les OPCO, les branches professionnelles, évidemment les autorités académiques, le GIP ALFA Centre, le CESER, les chambres consulaires, etc., et cela se base sur des observatoires des emplois.

Et, vous avez raison, cette carte, qui est issue de cette concertation, ne fait pas ressortir ce besoin en métiers spécifiques du nucléaire. Qu'il y ait des besoins dans la filière du nucléaire, qui s'appuient sur des compétences fines, importantes, qui puissent être mis en œuvre dans le nucléaire comme dans d'autres secteurs de l'industrie, oui, et c'est d'ailleurs ce que fait cette carte, puisque ces métiers du nucléaire sont avant tout des métiers techniques qui ont vocation à s'exercer dans un milieu spécifique.

Ainsi, les métiers du nucléaire, qui sont des métiers transversaux avec d'autres secteurs d'activité dans cette formation, ils sont bien dans cette carte. On a notamment « Technicien en maintenance et en équipements industriels », et on pourrait rajouter « dont nucléaires », « Technicien en électricité et en électronique », et on pourrait rajouter « y compris dans », « Ingénieur génie industriel », « y compris dans », « Soudeur, technicien en mécanique et travail des métaux ». Et il y a aussi les métiers qui relèvent de la cybersécurité, ce qui n'est pas un sujet neutre en matière de filière nucléaire. Les besoins en la matière sont donc pris en compte.

Pour ces raisons, je ne souhaite pas que cet amendement soit retenu.

**M. NIKOLIC.**- On avait juste le sentiment... Du coup, on a compris qu'il y avait une filière, mais on avait l'impression que ce n'était pas mis en avant et que c'était un peu dissimulé.

**Mme CANETTE.**- Non, il n'y a pas de dissimulation.

**M. le Président.**- D'accord. Je mets l'amendement aux voix.

Monsieur FOURNIER ?

**M. FOURNIER Charles.**- Sur le sujet, notre position, évidemment, est connue. Simplement, on a besoin de techniciens de maintenance dans les centrales nucléaires, en tout cas tant qu'on n'a pas pris de décisions qui iraient dans le sens de ce que nous défendons. La formation des techniciens de maintenance est donc évidemment élargie aussi à ce secteur.

Nous, notre sujet, c'est le fait de réinvestir autant d'argent dans un horizon aussi lointain et aussi incertain avec des annonces tous les cinq ans qui nous expliquent que le miracle est bientôt là. C'est là que nos positions sont bien divergentes. Mais sur le fait de former des techniciens de maintenance... C'est comme pour les avions, on a besoin d'entretenir les avions, ce qui nous amène à soutenir des activités de maintenance aéronautique qui peuvent exister, comme à Châteauroux, par exemple.

Nos positions ont toujours été claires sur le sujet : la maintenance, oui, l'investissement à perte dans le nucléaire, non, et là, nous sommes dans des positions diamétralement opposées.

**M. le Président.**- Qui vote pour l'amendement ?

Monsieur FORISSIER ?

**M. FORISSIER.**- C'est pour dire que nous nous abstiendrons sur cet amendement, car je pense, après les explications de Carole CANETTE, qu'il n'est pas nécessaire. Ce sont des métiers transversaux. Évidemment, nous, nous ne sommes pas du tout sur la même position en matière de nucléaire et nous considérons d'ailleurs qu'il y a d'autres types d'énergies où il y a, cher Charles FOURNIER, beaucoup d'investissement à perte - je ne vais pas me lancer dans le débat sur l'éolien, par exemple.

En tout état de cause, nous nous abstiendrons sur cet amendement qui ne nous paraît pas nécessaire.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur VIGIER ?

**M. VIGIER.**- Également, Monsieur le Président, même position de notre groupe.

**M. le Président.**- Merci.

Je mets donc l'amendement aux voix.

*(Mis aux voix, l'amendement est rejeté avec un vote contre du groupe Socialistes, Radicaux et Citoyens, du groupe Écologiste et Solidaire, du groupe Communiste et Républicain et une abstention du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants et du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen et un vote pour du groupe Rassemblement National et Alliés)*

Je mets aux voix le rapport non amendé.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.21.39 - Direction des Politiques d'orientation et de formation**  
**APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE**  
**Approbation de la convention de partenariat avec l'opérateur de compétences**  
**Uniformation**  
**Approbation du renouvellement de la convention-cadre avec le Rectorat et**  
**Aérocentre pour la délivrance du label aéronautique aux formations professionnelles**  
**délivrées par les établissements de la RCVL**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.21.40 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'apprentissage**

**Immobilier et équipement des CFA**

**1/ Attribution d'une subvention au CESI pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue de l'extension du site d'Orléans (45)**

**2/ Attribution d'une subvention à la CCI 28 pour l'extension du CFA dans un bâtiment Totem de l'innovation et du digital (28)**

**Attribution de subventions**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité.

**M. le Président.**- J'ai deux demandes de parole.

Oui, je vous en prie.

**Mme FISCHER.**- Notre groupe demande un vote séparé sur ce rapport. Nous souhaitons nous abstenir sur le point 1 sur la subvention de 526 395 euros pour la rénovation d'un bâtiment appartenant à l'école privée CESI d'Orléans, qui propose des formations post-bac en apprentissage ou en formation continue.

Par ce vote, nous voulons alerter sur la propension à financer avec des fonds publics des établissements de formation privés alors qu'il existe des formations publiques similaires, en l'occurrence juste à côté, à l'Université d'Orléans, en particulier en IUT, qui sont également à des fins de formation professionnelle continue et qui sont à la fois moins chères pour la collectivité, de meilleure qualité en termes d'encadrement avec la possibilité de poursuite d'études, et diplômantes avec un excellent taux d'insertion.

Je donnerai simplement l'exemple de l'informatique. Alors qu'un projet de campus numérique d'excellence est censé se monter, il est évident que les besoins sont importants dans ce domaine. L'État asphyxie financièrement les formations universitaires publiques de qualité jusqu'à forcer à la fermeture de voies d'excellence en termes de formation professionnelle continue, comme l'Année Spéciale à Orléans, un an avec validation des acquis de l'expérience pour un DUT en informatique.

Il faut que la Région s'inquiète davantage de cette problématique et ne se contente pas de suivre la pente d'un marché faussé.

Merci.

**M. le Président.**- Merci à vous.

J'ai également une demande de Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER.**- Monsieur le Président, on votera ce rapport sans aucune difficulté, mais au moment où on allait refermer l'ensemble des délibérations sur l'éducation, je voulais avoir une précision sur le calendrier de réalisation du lycée de Hanches, parce qu'on a fait passer une délibération permettant la signature avec la commune.

Ainsi, pouvons-nous avoir une perspective des travaux et de l'ouverture de ce lycée, vous le savez, tant attendu depuis de longues années sur les Portes Euréliennes d'Île-de-France ?

Merci beaucoup.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur VIGIER.

Sur ce point, Madame CANETTE, avez-vous des précisions sur le calendrier de Hanches ?

**Mme CANETTE.**- Oui, nous sommes en train de travailler avec les services sur un calendrier qui soit tenable en termes de programmation, en termes d'AMO. On est sur un calendrier qui,

on peut le dire, sera un peu retardé par rapport aux premières perspectives. On peut envisager 2023, le printemps 2023.

**M. le Président.**- On est sur un objectif 2023 en fonction de la réalisation.

**Mme CANETTE.**- Par contre, pour arriver à ce résultat-là, on va aller vite, car la première pierre, c'est le mois prochain. Après, il faut le temps que les choses se fassent, donc 2023.

**M. le Président.**- Année 2023. Au regard de la période quand même assez bouleversée qu'on a connue, reconnaissons que, par leur engagement total, nos services – je les remercie là-dessus –, les équipes, notre assemblée sont vraiment au rendez-vous.

**M. le Président.**- Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- J'avais juste une petite question. Nous venons d'évoquer la pose de la première pierre prochainement et je ne sais pas, pour ce genre d'événement, si les services du protocole prévoient d'informer les élus du Département, qu'ils soient de la majorité ou des autres groupes, et si ceux-ci peuvent, s'ils le souhaitent, assister à cet événement important.

**M. le Président.**- Bien évidemment, les élus concernés sont invités.

Nous avons pris le vote là-dessus, pas de problème ? Abstention sur une partie qui a été notée, du groupe Écologie et Solidarité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur la subvention pour la rénovation d'un bâtiment appartenant à l'école privée CESI d'Orléans)*

#### **Rapport 21.07.25.05 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**

##### **Sport de haut niveau**

##### **I/ Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo**

##### **II/ Accueil d'un camp de base dans le cadre de la Coupe du monde de rugby en 2023 en Région Centre-Val de Loire - Attribution d'une subvention et affectation de crédits**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité.

**M. le Président.**- Oui, je vous en prie.

**M. JEAN.**- Merci, Monsieur le Président.

C'est un point d'attention sur la deuxième partie de ce rapport, concernant l'accueil sur un camp de base. D'abord, je regrette le retard d'organisation qui met les candidates, la ville de Blois, la ville de Tours ou plutôt leurs clubs de rugby, et Orléans, dans des conditions délicates. Surtout, je souhaite souligner, dans cette convention, dans ce projet, des choses qui nous intéressent beaucoup au regard de l'investissement important, de 350 000 euros, c'est-à-dire le fait que cet événement prend en compte les enjeux de transition écologique et d'organisation responsable d'un événement sportif de haut niveau, mais aussi l'impact social.

Pour m'être entretenu ce week-end avec Mohamed MOULAY; je voudrais réinsister sur le catalyseur que doit être cette manifestation de haut niveau pour notre Région en matière de développement du sport pour tous, notamment le rugby féminin, le rugby-fauteuil, le rugby dans les quartiers et dans les zones rurales.

C'était donc une attention à la mise en œuvre de cette convention pour les deux années qui viennent, jusqu'en 2023.

**M. le Président.**- Merci d'insister là-dessus. Le conseiller délégué Mohamed MOULAY que vous avez cité n'étant pas dans cette instance, je veux redire, qu'il s'agisse des JO ou de la Coupe du monde, et vous en aurez, pour la Coupe du monde, une traduction prochainement, que notre objectif – nous l'avons fortement dit durant toute la période de préparation, avec la mise en place du Conseil régional du sport, etc. –, c'est vraiment d'en faire un « booster », pas simplement le spectacle, même si on sera tous heureux de voir du sport à un très haut niveau, mais aussi et surtout pour voir comment cela peut mobiliser. Ainsi, la phase de préparation est complètement déterminante dans cette affaire.

Monsieur VIGIER, puis Monsieur NIKOLIC.

**M. VIGIER.**- Un mot, Monsieur le Président. Naturellement, le soutien à des organisations comme celles-ci, de très haut niveau me semble, bien sûr, très positif pour le retour.

Est-ce qu'il y aura des événements organisés avec les grands clubs de la Région ? Est-ce qu'il y a déjà des localisations qui ont été définies, des choix qui ont déjà été préparés ? Je pense à certains grands clubs de rugby qu'on connaît dans cette Région et je voulais savoir précisément comment cela se passera. J'ai lu le document, mais, voilà, je ne trouve pas que cela soit tout à fait lisible et c'est la raison pour laquelle j'aimerais avoir ces précisions.

**M. le Président.**- Une réponse d'Arnaud JEAN, et puis quelques précisions.

**M. JEAN.**- Je ne vais pas remplacer mon ami Mohamed, mais, aujourd'hui, on a trois candidatures pour être ce qu'on appelle des camps de base, c'est-à-dire des camps d'entraînement des équipes internationales qui viennent en France en amont de la compétition. Il y a le club de Blois, le club de Tours et le club du RCO, à Orléans, qui sont candidats. Malheureusement, il y a plus de six mois de retard. Il y aura des pôles d'attractivité plus importants.

Néanmoins, et c'est l'objet de la convention, l'aide à l'apprentissage, le soutien à la Ligue du Centre de rugby doivent permettre, devront permettre puisque ce sera conventionné, le développement d'actions de proximité dans tous les clubs de la Région Centre-Val de Loire, mais dont on sait que, malheureusement, historiquement, ils ne sont pas nécessairement sur une terre de rugby. Mais oui, c'est bien l'objet de notre convention.

**Mme FAUQUET.**- Il y a Chartres aussi dans le rapport. Cela fait quatre clubs.

**M. JEAN.**- Chartres peut-être. À ma connaissance, il n'y en avait que trois, mais peut-être quatre.

**Mme FAUQUET.**- Je vois quatre villes : Tours, Chartres, Blois et Orléans.

**M. JEAN.**- Tout à fait. Alors j'ai peut-être oublié le quatrième. Excusez-moi, Madame. Merci.

**Mme FAUQUET.**- Non, mais comme il est d'Eure-et-Loir, en plus !

*(Rires)*

**M. le Président.**- Monsieur VIGIER, pour compléter, nous aurons prochainement à voir un projet tout à fait intéressant, qui est dans la dynamique de cette Coupe du monde, une mobilisation en Région qui, si elle aboutit, devrait avoir un rayonnement national. Il s'agira de la mobilisation du sport scolaire, dans une dynamique qui sera une dynamique de Coupe du monde scolaire. Et cela, c'est très intéressant. Nous y travaillons aujourd'hui et je ne peux pas en dire plus pour l'instant, mais on a une vraie dynamique qui est engagée là-dessus et ce serait une belle vitrine pour notre Région et pour les jeunes.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste et Solidaire concernant l'accueil d'un camp de base dans le cadre de la coupe du Monde de rugby en 2023 en Région Centre-Val de Loire)*

**Rapport - 21.07.25.06 PRATIQUES SPORTIVES**

**I/ MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits**

**II/ CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 - Annulation de subventions**

**III/ ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES -**

**Attribution de subventions - Affectation des crédits**

**IV/ PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES LIGUES - Conventions annuelles de partenariat**

**- Contractualisation pour 2021-2022 ou 2021**

**V/ MISE EN PLACE D'UNE AIDE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA PRATIQUE SPORTIVE**

**- Affectation de crédits**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Merci, Madame la Rapporteur.

Marc GRICOURT, Premier Vice-Président, va présider aux travaux pour la suite des rapports.  
Merci à lui.

*(Monsieur François BONNEAU quitte la séance et cède le fauteuil de la présidence à Monsieur Marc GRICOURT, Premier Vice-Président)*

**M. GRICOURT.**- Merci, Président.

Chers collègues, je vous propose de passer les rapports de la Commission « Mobilités, Transports, Intermodalité », et c'est notre collègue Lionel GEOLLOT qui les présente.

|  |
|--|
| <b>MOBILITES, TRANSPORTS, INTERMODALITES</b> |
|--|

**Rapport 21.07.29.02 - Direction des Transports et Mobilités durables**

**CPER 2015-2020 - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de financement de l'étude de mise en cohérence du nœud d'Orléans**

**Plan de relance - Approbation d'un avenant la convention relative au financement des travaux de pérennisation de la ligne fret 745000 entre Montargis et Auxy Juranville**

**Attribution d'une subvention à la commune de Le Liège (37) pour la sécurisation d'un point d'arrêt**

**Attribution d'une subvention à la commune de Selles-sur-Cher (41) pour des travaux d'aménagement et de sécurisation des abords de l'entrée du collège Les Pressigny**

**M. GEOLLOT.**- Lors de ce débat, il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.29.03 - Direction des Transports et Mobilités durables**

**Transport routier de voyageurs**

**Approbation et renouvellement de diverses conventions :**

**- Convention avec le Département du Cher pour le transport des élèves de Subigny et Sainte-Gemme-en-Sancerrois**

**Convention de délégation à la ville d'Issoudun**

**Conventions de financement de circuits cantine avec le SIVOM d'Osmeray-Raymond (18) et le SITS Châtelet-Châteaumeillant (18)**

**Affectation de crédits**

**M. GEOLLOT.**- À la suite des débats, il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.29.04 - Direction des Transports et Mobilités durables**

**Transport routier de voyageurs**

**Délégation de service public : approbation de l'avenant n° 1 à la convention de DSP du 16 juin 2021 pour la gestion et l'exploitation des services de transports non urbains de voyageurs du Loiret**

**M. GEOLLOT.**- Les membres de la Commission ont également émis un avis favorable.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.29.75 - Direction des Transports et Mobilités durables**

**DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ**

**Information multimodale**

**Approbation de la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale en Région Centre-Val de Loire, jvmalin.fr et de la convention d'échanges de données multimodales d'information des voyageurs entre la Région Centre-Val de Loire et SNCF Voyageurs**

**M. GEOLLOT.**- Là aussi, un avis favorable de la Commission a été émis.

**M. GRICOURT.**- Oui, je vous en prie.

**Mme WUNSCH.**- Merci.

En 2019, notre collègue Véronique PÉAN avait fait remarquer que le covoiturage n'était pas proposé dans l'offre JV Malin, tout comme les taxis ruraux. Aujourd'hui, nous en sommes à la version 4 de JV Malin et le covoiturage est inexistant. Alors, on m'a expliqué qu'on ne pouvait proposer que des circuits courts de trajet. Or, ces types de trajets n'existent pas. Il faudrait quand même que l'offre de taxis ruraux soit intégrée à JV Malin, parce qu'il me semble que c'est essentiel pour la mobilité dans les territoires ruraux.

J'ai donc l'impression qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, même si nous en sommes à la version 4. On n'a toujours pas d'indications de tarifs, même si cela reste à titre indicatif, on n'a pas non plus les taxis ruraux représentés et il me semble qu'au niveau de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, on n'ait pas encore complètement résolu le problème.

Je vous remercie.

**M. GRICOURT.**- Le vice-président Philippe FOURNIÉ va répondre.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- La version JV Malin, déjà, ce n'est pas uniquement la version de la Région, c'est la version de toutes les autorités organisatrices de la mobilité. Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, on était 16, mais on va désormais être plus d'une vingtaine et c'est donc un travail partenarial. C'est un système qui évolue fortement. Il y a un nouvel outil qui intègre – vous l'avez peut-être oublié – tous les systèmes de covoiturage.

Je le rappelle, les taxis ruraux doivent avoir un système de réservation pour être intégrés globalement. Après, il n'y a aucun problème pour qu'on les intègre, mais si vous connaissez un peu les taxis ruraux et leur activité, sachez que 90 % de celle-ci est liée au VSL. Et quand on les sollicite, nous, collectivités locales, pour les CCAS ou les CIAS, ils nous répondent souvent, non pas qu'ils n'aient pas le temps mais qu'ils sont pris par d'autres activités.

Je crois qu'on travaille avec toutes les structures publiques, privées, à but lucratif ou à but non lucratif, et il y a aussi des associations avec lesquelles on travaille pour les intégrer dans notre dispositif JV Malin. C'est un système extrêmement complexe, puisqu'il y a aujourd'hui des structures qui se créent, peut-être pas tous les jours mais au moins toutes les semaines sur le territoire. Nous les intégrons et, à partir du début de l'année prochaine, il y aura un système par lequel on pourra payer en ligne avec, bien sûr, une prise en compte de tous les enjeux liés au handicap.



**M. GRICOURT.**- Merci, Philippe, pour cette réponse.

Oui, Madame de PÉLICHY.

**Mme de PÉLICHY.**- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur FOURNIÉ. Est-ce que, par exemple, un dispositif tel que Rezo Pouce, qui se développe dans un certain nombre de territoires – je pense au PETR du Gâtinais, par exemple –, est quelque chose qui pourrait être intégré à JV Malin ?

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Oui. Le système Rezo Pouce ne se développe pas, il est développé dans le PETR du Gâtinais et, en plus, on le finance largement, notamment son fonctionnement. C'est un réseau qui, aujourd'hui, se déploie sur beaucoup de territoires, avec une évaluation qui reste à faire, je le dis quand même, car tout le monde veut faire son Rezo Pouce. Il faudra faire une évaluation de ce que cela coûte au regard des résultats escomptés et des résultats obtenus. Parce que c'est un peu le « truc » à la mode.

Bien sûr, nous pouvons intégrer le système développé par Rezo Pouce, mais, pour cela il faut qu'on l'aide à évoluer pour qu'il puisse techniquement être compatible avec notre système JV Malin – Covid ou pas Covid. Pour l'évaluation, on verra en fonction de ce système. Mais il faut que, techniquement, il évolue pour que les deux puissent être combinés.

**M. GRICOURT.**- Charles FOURNIER ?

**M. FOURNIER Charles.**- L'intérêt de Rezo Pouce, c'est d'organiser l'intermodalité et pas d'organiser la concurrence entre les...

Non, je ne dis pas cela par rapport à vous, Constance, mais par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir qu'on ne voyait pas le covoiturage. En fait, vous le voyez si, pour un parcours, cela a du sens d'utiliser le covoiturage. On va vous proposer un trajet en train, en car et, s'il y a besoin, le voiturage. On ne va pas vous proposer de choisir entre ces modes de transport, car c'est une organisation de l'intermodalité et c'est en ce sens-là que c'est intéressant et efficace. C'est pour cela que pour certains trajets, vous ne trouverez peut-être pas des réponses en covoiturage alors que vous en trouverez avec d'autres modes, et, évidemment, cela pourra ne pas vous être proposé. Sinon, on organiserait la concurrence entre les modes de transport et ce n'est pas l'intérêt de JV Malin. Je voulais juste dire cela, ce qui, d'ailleurs, a déjà été dit en commission.

**Mme WUNSCH.**- Si je peux me permettre, c'est pour cela que les taxis ruraux ont tout leur sens, même si, effectivement, au niveau des réservations, on n'est pas dans quelque chose d'évident, je le comprends.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Dans la nouvelle version de JV Malin, on inclut par exemple BlaBlaCourt, qui est une version locale, territoriale pour des trajets courts de BlaBlaCar, et tous les systèmes qui ont bien voulu répondre à nos demandes. On demande aussi à ces structures nationales d'intervenir, surtout pas uniquement sur les territoires urbains et périurbains mais aussi sur les territoires ruraux.

**M. GRICOURT.**- Merci.

Sur ce rapport, c'était un vote unanime ?

**M. GEOLLOT.**- Tout à fait.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. GRICOURT.**- Merci.

Je vous propose de passer aux rapports de la Commission « Territoires, Agriculture, Alimentation », et c'est Magali SAUTREUIL qui les présente.

**Rapport 21.07.26.36 - Direction de l'Aménagement du territoire**

**Contrats territoriaux**

**Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale La Châtre en Berry**

**Approbation du programme d'actions modifié et de l'avenant au contrat**

**Modification d'affectation de crédits**

**Attribution de subventions**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. FORISSIER.**- Excellent !

**M. GRICOURT.**- Avec enthousiasme. Merci à tous.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.26.52 - Direction de l'Aménagement du territoire**

**Conventions Région/Département d'Indre-et-Loire :**

**Volet santé et hébergement des personnes âgées et handicapées**

**- Attribution d'une subvention au titre de l'établissement innovant pour personnes âgées de Fondettes**

**Volet logements spécifiques**

**- Attribution de subventions au titre de l'appel à projets Habitat inclusif**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.26.53 - Direction de l'Aménagement du territoire**

**- Contrats régionaux**

**- Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux**

**Modifications des délibérations CPR n° 18.10.26.90 du 16 novembre 2018, CPR n° 21.03.26.75 du 19 mars 2021, CPR n° 17.10.26.105 du 17 octobre 2017 et CPR n° 20.03.26.77 du 11 avril 2020**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. On notera la non-participation de Madame RENIER sur le dossier concernant la commune d'Aubigny-sur-Nère.

**M. GRICOURT.**- Et pas de participation au vote de Madame CANETTE sur le dossier concernant Orléans Métropole et de Monsieur HUWART sur le dossier de Nogent-le-Rotrou.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame CANETTE sur le dossier concernant Orléans Métropole)*

**Rapport 21.07.26.64 - Direction de l'Aménagement du territoire**

**Plan de relance 2021-2022**

**Attribution d'une subvention au titre de l'axe thématique II.1.5 « Maisons de santé pluriprofessionnelles - Centres de santé »**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.26.69 - Direction de l'Aménagement du territoire**

**Contrats territoriaux**

**Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays Berry Saint-Amandois**

**- Approbation du programme d'actions modifié et de l'avenant au contrat**

**- Modification d'affectation de crédits**

**- Attribution de subventions**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. GRICOURT.**- Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Il y a quatre CRST qui ont été présentés lors de cette Commission et j'ai une question générale puis une question plus particulière sur celui-ci.

La question générale, c'est que nous avons pu constater, lors de cette commission, enfin notre élu a pu constater la présence, en plus des acteurs du territoire, d'élus régionaux non-membres de la Commission. Nous aimerions clarifier ce point de règlement intérieur, savoir à quel titre ils étaient présents ; c'est peut-être parce qu'ils avaient un mandat local ou une invitation du président de commission. Mais l'article 36-1 prévoit que « *la commission peut auditionner des personnels extérieurs et des acteurs de la société civile* », et là, ce n'est pas tout à fait le cas, et l'article 39-3 stipule que « *les partenaires et/ou bénéficiaires de politiques régionales peuvent y être auditionnés pour éclairer les débats* », etc.

Dès lors, il faudrait savoir. Est-ce que c'est dans ce cadre que certains élus régionaux peuvent être invités, dans la mesure où ils exercent un mandat local sur le territoire faisant l'objet du rapport, si c'est le président qui les invite ? Et, le cas échéant, lorsque nous avons un élu sur le territoire concerné, est-ce que cet élu peut être invité lors de ce genre de présentation ? C'est la première question d'ordre général.

Ma deuxième question porte sur le rapport 26-69 précisément, au sujet du bilan à mi-parcours du Pays Berry Saint-Amandois. Une difficulté est apparue lors de la présentation de ce bilan au niveau des dépenses de fonctionnement. Je crois que c'était en fin de réunion et que le président de commission avait dû s'absenter à ce moment-là, mais il a dû en être informé, le représentant du pays a souligné que l'enveloppe de fonctionnement s'avérait insuffisante en raison des charges de personnels. Bien sûr, nous avons toujours soutenu la nécessité de contrôler, d'être rigoureux sur ces charges de fonctionnement, et il peut y avoir une explication liée à des circonstances particulières. Mais il s'avère, en l'occurrence, qu'il n'a pas été possible de répondre à la demande du pays sur ce point.

Je pense que le bilan à mi-parcours, précisément, doit être l'occasion de faire ce genre d'ajustement, d'avoir un dialogue et nous regrettons ce qui nous semble être une certaine rigidité dans le système, qui fait qu'on n'a pas pu répondre favorablement. Mais nous n'avons peut-être pas toutes les informations et nous aimerions avoir l'explication sur ce point.

Je vous remercie.

**M. GRICOURT.**- Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.**- Monsieur le Président, je pense qu'il s'agit du même sujet que celui évoqué par Monsieur CHASSIER. J'ai eu des messages, notamment de Louis COSYNS, qui était notre collègue lors de la précédente mandature et qui est président de ce pays, et, au fond, il explique les choses en quelques mots.

Il y a eu une année blanche entre les deux contrats, et la Région a répercuté le financement de cette année blanche concernant les frais de personnels sur le nouveau contrat, puisque ces frais, évidemment, ont continué – ils n’ont pas été licenciés pendant un an, ils ont continué à être payés. Et la demande du pays de Monsieur COSYNS, c’est que cette dépense soit prise sur l’enveloppe fongible, que le financement soit différent, de façon à ne pas charger le nouveau contrat de façon excessive.

C’est la question qui a été posée et je reprends ce qui a été dit avant moi par Monsieur CHASSIER, on aimerait bien avoir des réponses. Et, là aussi, je le rejoins quand il dit qu’il y a un peu de rigidité ; on aimerait bien avoir un peu de souplesse, de bon sens de terrain. C’est vrai dans beaucoup de domaines mais c’est vrai, en particulier, sur ce type de problème.

Je vous transmets donc cette question de Monsieur COSYNS.

**M. GRICOURT.**- Pour répondre au Rassemblement National sur les élus présents, il s’agit bien, mais Dominique ROULLET le confirmera, d’élus référents territoriaux.

Sur les autres questions, Dominique ?

**M. ROULLET.**- Oui, s’agissant de la présence, effectivement, dans les réunions de la 5e Commission, il y a les référents du territoire, ce qui paraît tout à fait indispensable.

Concernant la question des frais de fonctionnement, c’est vrai qu’on a fixé, dans le souci de maîtrise des frais de fonctionnement, des strates en fonction de l’importance des enveloppes financières dans les pays, et il faut que les pays puissent se situer dans le cadre de cette enveloppe financière. Sinon, il n’y a aucune limite. Je pense qu’on a fixé des enveloppes qui sont tout à fait raisonnables.

Quant au dépassement, il n’est pas admis. Prendre sur l’enveloppe fongible ne me paraît pas forcément une bonne mesure. On peut regarder ce qu’on peut faire, mais si on le fait pour un contrat, on le fera pour l’ensemble des contrats. Et ce qui sera pris sur l’enveloppe fongible, en termes de frais de fonctionnement, ne sera pas mobilisé pour des frais d’investissement, et moi, je n’y suis pas favorable. Cela a été soulevé dans ce pays, mais je n’ai pas connaissance que cela ait été soulevé de façon générale dans les autres pays.

**M. GRICOURT.**- Merci. Sur ce dossier, c’était un vote unanime ? (*Oui*)

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité)*

#### **Rapport 21.07.26.71 - Direction de l’Aménagement du territoire**

##### **A VOS ID :**

**- attribution de subventions**

**- sélection d’initiatives**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l’unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité)*

#### **Rapport 21.07.26.72 - Direction de l’Aménagement du territoire**

##### **Contrats territoriaux**

##### **Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale du PETR Centre Cher**

**- Approbation du programme d’actions modifié et de l’avenant au contrat**

**- Modification d’affectation de crédits**

**- Attribution de subventions**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Le groupe Écologie et Solidarité a voté contre le dossier relatif à la zone d’activité de Saint-Martin-d’Auxigny/Quantilly.

Et j'aurai d'ailleurs une prise de parole à ce sujet.

**M. GRICOURT.**- Je vous en prie.

**Mme SAUTREUIL.**- Nous avons entendu la forte sollicitation à laquelle est soumis ce territoire en termes de demandes d'entreprises. En revanche, l'artificialisation des terres est extrêmement importante, de plus de 4 hectares. La réponse n'est pas simple, puisque, depuis cinquante ans, ce qu'on fait, ce sont des zones d'activité en périphérie des villes, qui peuvent se présenter comme une aubaine pendant des années mais qui engendrent de nombreux désagréments. Et malgré la tendance qu'il y a au verdissement de ces zones, ce n'est pas la solution optimale. D'où notre vote contre, qui s'inscrit aussi dans les objectifs à long terme du SRADDET.

**M. GRICOURT.**- Philippe FOURNIÉ.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- C'est l'extension d'une zone artisanale, une extension qui a été décidée il y a plus de dix ans suite à des problèmes avec une entreprise qui faisait des travaux, mais cela avait été repoussé. Il s'agit d'un territoire en très grande expansion, qui est semi-rural et périurbain, au nord de Bourges, et cette zone artisanale, cette extension est consacrée à du développement endogène, puisque ce sont en priorité des entreprises du secteur qui sont en pleine croissance et qui viennent s'y agrandir.

C'est sûr qu'on peut tout dire, mais où ces entreprises seraient-elles allées ? Si elles ne restent pas sur place, avec des salariés... Il y a notamment, sur le secteur, une grande entreprise de plomberie qui va doubler ses effectifs et qui a des salariés qui résident sur ce secteur. Où est-ce qu'elle serait allée ? Cela poserait, en plus, des problèmes de mobilité pour les salariés qui devraient aller ailleurs. Cette entreprise a besoin de nouveaux locaux, car elle a des marchés qui sont en expansion. Aujourd'hui, c'est cette question qui est posée.

Je ne suis pas pour l'artificialisation des sols à outrance, mais là, il y a un réel besoin, ce n'est pas un espace blanc, c'est une demande extrêmement forte sur ce territoire. C'est une communauté de communes qui, historiquement, a des services intégrés et qui développe... Il y a plusieurs pôles industriels et artisanaux. Il y a toute une partie industrielle du côté de Rians autour de l'entreprise Triballat – vous mangez tous, ou peut-être en partie, mais goûtez-les car ils ne sont pas mauvais, des desserts de Rians – avec une série d'entreprises tout autour. C'est un territoire dans lequel, je le rappelle, il y a plus d'emplois que de salariés présents. Tout le nord de Bourges se développe, mais dans le cadre d'une urbanisation, je le rappelle, maîtrisée, car c'est une communauté de communes qui est intègre. Et, vous le verrez, dans le projet, sur cette communauté de communes, il n'y a pas uniquement la zone artisanale, il y a aussi un espace qu'on a inauguré, l'espace culturel Victor-Hugo à Henrichemont, qui est un peu plus haut et qui irrigue l'ensemble du territoire intercommunal.

On est donc favorable à un développement équilibré du territoire qui ne se fasse pas uniquement dans les zones urbaines de notre région.

**M. GRICOURT.**- Christine FAUQUET.

**Mme FAUQUET.**- Oui, et je crois que, dans les zones d'activité, il faut faire la différence entre ce qui a trait au commerce et ce qui est artisanat et industrie. Autant je peux comprendre que tout ce qui est partie commerciale, il faut le limiter, car cela va complètement contre le maintien du commerce en centre-bourg, et là, il y a une vraie justification, autant ce qui concerne l'artisanat et l'industrie, je suis désolée, on ne va pas le mettre dans le centre-ville, il faut le faire en périphérie. Et quand il n'y a pas de friches dans ces zones d'activité et qu'on a effectivement des entreprises locales qui veulent s'implanter, c'est fondamental pour l'outil économique du territoire.

Moi, je trouve qu'il y a vraiment une différence à faire sur ces développements. Je pense en particulier à la zone d'activité d'Amboise, où il y a une partie ouest, commerciale, et une autre partie qui est artisanale et industrielle, et, pour moi, les deux n'ont absolument pas le même rapport et on ne doit pas les traiter de la même façon.

**M. GRICOURT.** - Merci.

Dominique ROULLET.

**M. ROULLET.** - Merci.

Quelques éléments de débat. Je pense que la question de l'artificialisation des sols est très importante. D'ailleurs, on va la retrouver quand on va reparler du SRADDET, puisque le SRADDET s'occupe de cette question avec des objectifs chiffrés pour 2030 et 2040, comme il s'intéresse aussi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Qu'est-ce qu'on peut observer sur les territoires ? Il y a eu une période, déjà relativement ancienne, où tous les territoires voulaient effectivement aménager des zones d'activité ou des zones industrielles, et quand elles existaient déjà, ils voulaient les étendre sans forcément avoir de projets industriels adoptés, ce qui fait qu'on a consommé, en Région Centre, plus que les autres régions. S'est greffée à cela cette question de la limitation des artificialisations, assortie de critiques au regard de la période où on construisait des centres commerciaux en périphérie, et cela est lié à la question qui se pose aujourd'hui de la revitalisation des centres-bourgs, puisqu'on a vu qu'il y avait une évansion vers l'extérieur.

Je dirai simplement que cela a correspondu à une époque. Quand vous aviez un directeur de supermarché qui venait voir un maire en lui disant qu'il voulait s'installer en périphérie, qu'il allait acheter des terrains et créer 20 ou 30 emplois, on sait qu'il est difficile, rétrospectivement, de reprocher à ce maire d'avoir accepté. Cela a correspondu à une époque, mais on ne peut pas continuer. Et on voit bien que c'est vrai dans d'autres domaines. Si on prend, par exemple, la question de la rénovation urbaine, on sait qu'il y a eu une période où on construisait des tours alors qu'aujourd'hui on se dit qu'il faut détruire ces tours et avoir d'autres types de constructions. C'est vrai aussi dans le domaine agricole où on a dit aux agriculteurs, pendant une période, qu'il fallait nourrir la France, si bien qu'ils ont mis ce qu'il fallait dans la terre, et puis on est revenu, fort heureusement, sur ce type de pratique.

Il y a eu cette période et, depuis déjà quelques années, on fait très attention, au niveau des contrats de pays et des contrats d'agglomération, sur cette question de l'artificialisation. On a travaillé aussi sur des cartes et on s'est aperçu qu'il y avait des territoires qui étaient truffés, impactés par de nombreuses zones d'activité, dont certaines étaient mal situées, dont certaines étaient occupées de façon tout à fait partielle, voire pratiquement inoccupées et que d'autres zones d'activité étaient à requalifier. Je pense donc que cette page de constructions tous azimuts – mais cela s'est fait dans d'autres domaines, dans d'autres secteurs –, où on part de stratégies économiques sur un territoire qui doit conduire à avoir une lecture du territoire en termes de zones d'activité et de zones industrielles, c'est tout à fait bénéfique et que les territoires le font et sont sensibles à l'intérêt de la démarche.

Ainsi, quand on a un projet de zone d'activité qui est présenté dans un pays, la question qui est posée est celle-ci : est-ce qu'il y a des projets industriels qui sont adossés ? C'est le cas pour la zone de Saint-Martin-d'Auxigny qui nous préoccupe aujourd'hui et dont a parlé tout à l'heure Philippe FOURNIÉ.

Moi, j'étais favorable, bien évidemment, à cette extension. Il y a la question de l'artificialisation des sols et il y a aussi une préoccupation majeure qui est la question très importante de l'emploi. En l'occurrence, cela va permettre à des entreprises de s'étendre sur site. On a eu le débat aussi en commission comme on l'a déjà eu déjà dans l'Orléanais. À 5 kilomètres, il y a une zone industrielle où il y a des terrains qui pourraient être occupés, et il n'est pas possible de décentraliser ou d'installer une partie de l'entreprise ailleurs. D'ailleurs, le chef d'entreprise renoncerait, on l'a déjà vu. Là, c'est vraiment une extension sur site dans le cadre d'un projet industriel pour la création d'emploi. Ainsi, c'est une artificialisation mais une artificialisation maîtrisée, parce qu'en face, on a cette question de l'emploi.

Nous reviendrons sur cette question de l'artificialisation avec des objectifs où il faut faire preuve de sobriété, en particulier en mettant en avant la question des friches industrielles, mais il faut se poser aussi des questions. Par exemple, sur l'agglomération de Châteauroux, il a été décidé que toute surface inférieure à je ne sais plus combien de dizaines de mètres carrés ne

serait plus acceptable en zone industrielle. En revanche, cette activité aura-t-elle droit de cité en ville ou en périphérie dans le cadre d'une friche ? C'est une question qu'il faut se poser, avec toujours, derrière, cette question de l'emploi.

**M. GRICOURT.**- Merci.

Monsieur GODET.

**M. GODET.**- J'entends tous les arguments qui ont été posés, mais je rappellerai quand même le triptyque « éviter, réduire, compenser ». Aujourd'hui, où est la compensation de 4,5 hectares qu'on pourrait rendre aussi aux espaces naturels ou agricoles ?

Je comprends qu'il y ait des sujets qui méritent de regarder finement les choses, mais nous, nous regrettons vivement qu'on n'aille pas plus loin. Aujourd'hui, des zones d'activité qui sont vides, et il y en a beaucoup... Peut-être qu'ici, la situation revêt plutôt le caractère d'une extension, mais la Région ne propose pas aujourd'hui de cadre qui nous permette, nous, groupe Écologie et Solidarité, de voter pour ce genre de chose.

Quand nous allons redéfinir le cadre des CRST, peut-être pourrions-nous mettre en place des règles plus claires sur cette question. Le problème, c'est qu'il y aura toujours des bonnes raisons d'artificialiser, et, à la fin, cela ne marche pas. C'est vraiment le serpent qui se mord la queue.

Merci.

**M. ROULLET.**- Je voudrais préciser, sans être long, que cela existe déjà dans les contrats de pays, puisque, comme je le disais, dans un contrat de pays, lorsqu'on a une extension ou une création de zone, on vérifie qu'il y a des projets industriels. On le voit.

La question de l'artificialisation, quant à elle, est un débat qui prend de l'ampleur et qui, par son ampleur, est relativement nouveau, puisqu'il est né, en gros, avec le SRADDET. S'agissant du SRADDET, il y a des mesures qui sont prises, il a été adopté par l'État. Il y aura des décrets qui paraîtront et nous attendons ces décrets que nous prendrons en compte dans les politiques territoriales. Il est bien évident que le SRADDET, sur la question de l'artificialisation, aura un impact sur les contrats et sur les politiques territoriales.

Toutefois, je rappelle qu'il y a quelque chose dans la période de crise qu'on connaît, qui est aussi la question de l'emploi, et quand un chef d'entreprise veut étendre son entreprise et créer des emplois, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. Après, on peut très bien concevoir que, demain, il y aura une compensation sur le territoire, qu'il faudra territorialiser les choses en décidant que telle ou telle zone d'activité inoccupée pourra être rendue à l'agriculture ou à la nature, mais il faudra bien étudier cela et trouver l'échelle acceptable pour le faire.

**M. GRICOURT.**- Je vous propose de conclure sur ce dossier.

Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, rapidement ?

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Un mot. Je pense qu'en fait, on se méprend sur le débat. On ne va pas ajouter un étage à la lasagne territoriale qui existe déjà. Nous avons localement des PLUi, nous avons déjà des documents d'urbanisme territoriaux intercommunaux qui existent, qui tiennent compte de l'artificialisation des sols, l'État qui veille à ce qu'on ne grignote pas ici ou là, sans arrêt, davantage de terres agricoles. Par conséquent, laissons aussi aux territoires un peu de liberté. La Région et les pays fonctionnent très bien ensemble avec les territoires, donc soyons aussi un peu confiants en la politique des élus de terrain.

**Mme FAUQUET.**- Merci !

**M. GRICOURT.**- Merci.

Dominique ROULLET a bien rappelé aussi les prescriptions du SRADDET qui ont des déclinaisons, comme cela vient d'être dit par Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, sur les documents réglementaires et d'urbanisme que sont les SCoT, les PLU ou PLUi. Oui, nous avons cette responsabilité d'être très attentifs aujourd'hui à réduire l'imperméabilisation, à réduire le grignotage des terres agricoles, mais nous ne l'éviterons pas, parce qu'il y a, comme dans ce cas précis qu'a rappelé notre collègue Philippe FOURNIÉ, le développement endogène des entreprises. Cela, il faut évidemment l'accompagner, parce que, derrière, comme le disait Dominique, c'est la garantie de l'emploi et la garantie de vie aussi de certains territoires périurbains ou ruraux quand il s'agit de l'activité artisanale.

Je crois qu'il faut aussi avoir à l'esprit qu'il nous faut concentrer l'activité économique autour des pôles de centralité. Ce qui poserait question, ce sont, bien sûr, des zones d'activité qui, aujourd'hui, seraient créées au milieu des champs, ce qui n'est plus acceptable. Je crois qu'on a cette exigence à avoir, mais il faut aussi un peu de souplesse, y compris sur un sujet qu'on aborde actuellement et qui est la réintroduction demain de productions industrielles, pour laquelle il faudra bien trouver aussi des espaces en dehors des friches. Celles-ci sont une vraie préoccupation et elles doivent être une priorité, mais elles ne suffisent pas, on le sait, pour accepter l'installation de nouveaux secteurs industriels.

Voilà, je crois qu'il faut de l'exigence, de la responsabilité mais aussi un peu de souplesse si on veut garantir ce qui faisait débat au début de nos travaux, la réindustrialisation de notre pays.

Monsieur FORISSIER ?

**M. FORISSIER.**- Juste un mot, je ne veux pas rallonger le débat, mais j'ajouterais à ce que vous venez de dire, Monsieur le Vice-Président, qu'il nous faut aussi une vision à long terme. Parce que la France va gagner 10 millions d'habitants d'ici 2050, parce que nous devons, me semble-t-il, nous battre pour que la Région Centre-Val de Loire puisse accueillir des familles et des entreprises qui veulent quitter les métropoles et qui veulent retrouver des territoires comme les nôtres.

Il faut qu'on fasse preuve, effectivement, de souplesse, d'adaptation, qu'on fasse le maximum pour trouver des compensations, on est bien d'accord et je suis le premier à l'avoir fait dans ma ville, donc je ne vais pas dire le contraire, mais il faut aussi qu'on soit ambitieux, qu'on ait une vision et qu'on soit capable, dans les discussions notamment sur la clause de revoyure du SRADDET, d'afficher cette ambition. Il ne faut pas qu'on soit restrictif et qu'on se fasse « bouffer » par une certaine administration de l'État, je le dis comme je le pense, qui, quelquefois, est extrêmement raide, pour le coup, dans l'application des textes.

**M. GRICOURT.**- Madame FAUQUET ?

**Mme FAUQUET.**- Et pour être tout à fait cohérent, il faut aider les petites communes à pouvoir faire des ZAP. Financièrement et d'un point de vue ingénierie, c'est extrêmement compliqué. Des zones agricoles protégées.

**M. GRICOURT.**- Je vous en prie.

**Mme SAUTREUIL.**- C'est pour rappeler que le vote différencié du groupe Écologie et Solidarité porte uniquement sur la zone d'activité de Saint-Martin-d'Auxigny.

**M. GRICOURT.**- Oui, on a bien compris.

**Mme SAUTREUIL.**- Oui, mais ce que je voulais dire, c'est que cela ne remet pas en cause le reste du bilan, dans lequel il y a de très bonnes choses qui sont faites en matière de formation ou d'autres programmes, comme « Plantez le Décor », etc.



**M. GRICOURT.** - D'où la précision qui a été portée par Philippe FOURNIÉ et que j'ai rappelée, qu'on est sur des développements endogènes. Il faut donc aussi être attentif à cela pour éviter des délocalisations d'entreprises à l'intérieur même de notre territoire.

Bien. Le vote est identique, avec la réserve du groupe Écologie et Solidarité sur la zone d'activité de Saint-Martin-d'Auxigny.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur le dossier relatif à la zone d'activité de Saint-Martin-d'Auxigny/Quantilly)*

#### **Rapport 21.07.26.79 - Direction de l'Aménagement du territoire**

##### **Contrats territoriaux**

#### **Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays Loire Touraine**

##### **Approbation du programme d'actions modifié et de l'avenant au contrat**

**Mme SAUTREUIL.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

#### **Rapport 21.07.31.07 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

##### **CAP FILIÈRES - FILIÈRES LOCALES**

#### **Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières**

##### **Approbation de conventions, d'avenants**

##### **Affectation de crédits**

**Mme SAUTREUIL.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, et contrairement à ce qui est indiqué sur la version papier, le groupe Écologie et Solidarité s'abstiendra sur l'appel à projets du CAP Bovin Viande.

En effet, une des fiches actions, dans sa rédaction, nous pose problème. Il s'agit de la fiche action D.4 : accompagner l'éleveur dans sa démarche de prise de parole face aux consommateurs par la mise en place d'un groupe d'éleveurs influenceurs accompagnés par la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, dont les objectifs sont de répondre aux 98 % de Français qui consomment de la viande et d'adopter une attitude positive consistant à porter les vérités de la filière bovine de manière proactive en valorisant les pratiques ainsi que les produits carnés.

En fait, c'est juste dans la formulation, qui est très généraliste et qui ne nous semble pas traduire les axes stratégiques du Cap' Filières Bovin Viande. Porter les vérités de la filière viande, c'est trop généraliste pour nous.

**M. GRICOURT.** - D'accord. C'est donc ce qui justifie votre abstention sur ce dossier.

Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.** - Sur cette question, chacun sait que le monde agricole et notamment les éleveurs ont un problème de communication énorme. Cela fait des années que dans toutes les assemblées et en particulier dans les chambres d'agriculture, on leur dit : « Bougez-vous, apprenez à communiquer, expliquez votre métier. » Je pense que cet axe répond à cet objectif et je voulais rétablir aussi la parole du monde agricole et des éleveurs. Ils vont faire cet effort. Ils subissent tellement, en sens inverse, d'attaques contre la viande, contre les abattoirs, contre toute une série de formes d'élevage, etc., qu'ils peuvent aussi dire leur vérité, et je crois que c'est important de les soutenir aussi.

**M. GRICOURT.**- Vous sous-entendez, cher collègue, qu'il y a un os dans la communication ?

(Rires)

Dominique.

**M. ROULLET.**- Il ne s'agit pas de ne pas soutenir les éleveurs ou de ne pas aider les agriculteurs dans leur communication. Ce qui est apparu en commission, ce n'est pas cela. Ce qui est apparu, c'est le terme « influenceurs », et moi, je pense que ce terme est inadapté. Même si cela plaît beaucoup au président de la République, pour qui j'ai beaucoup de respect...

**M. FORISSIER.**- C'est un terme usité, Dominique. Tout le monde l'emploie.

**M. ROULLET.**-...ce n'est pas un terme qui me convient. Le débat a eu lieu et on a convenu qu'on pouvait trouver une autre formule pour arriver au même résultat. L'important, c'est le résultat. Et si ce terme « influenceurs » ne plaît pas à quelques-uns, on peut tout à fait trouver une nouvelle formule.

**M. GRICOURT.**- Une autre formulation.

Estelle COCHARD.

**Mme COCHARD.**- C'est la fille d'un ex-éleveur qui va prendre la parole. Je rejoins ce que dit Dominique sur la question, mais je voulais attirer l'attention sur le CAP Bovin Viande 4G.

Si vous regardez bien, c'est la SICAREV COP de Roanne pour l'action 1.4, « accompagner les projets des éleveurs dans l'évaluation sur l'engraissement, la finition et le désaisonnement ». Il y a quelques années, on avait justement discuté de l'avance de la gestation des génisses. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, il y avait eu tout un projet que nous avons finalement soutenu sur la gestation des génisses, leur gestation précoce. Les génisses, ce sont des vaches qui n'ont pas encore eu de petits et la question visait à savoir comment les faire porter plus précocement. Si on transposait cela à l'être humain, plutôt que d'être fertile à 15 ans, il s'agirait d'être fertile à 13 ans. C'est pour faire l'équivalent.

Ce que je voulais dire, c'est que j'ai un petit problème d'empathie sur ces sujets. Et pourtant, je vous le dis, je suis fille d'éleveur, d'un ancien éleveur. Là, ce sont des projets pour réinséminer les vaches plus rapidement. On fait, on insémine les vaches, parfois avec le taureau, mais, dans l'élevage intensif, on insémine, une fois, deux fois, trois fois, non pas au bout de deux mois et demi mais au bout d'un mois et demi, pour qu'elles puissent vêler beaucoup plus rapidement, pour qu'elles donnent beaucoup plus de lait et pour qu'elles donnent beaucoup plus de veaux. Ces vaches-là, avant, elles allaient jusqu'à 12, 13, 14 ou 15 ans. Aujourd'hui, allez, entre 6 et 8 ans, c'est déjà la fin de ces vaches et c'est, en grande majorité, la viande qu'on mange. C'est plutôt de la vache réformée, c'est de la vache à lait ; il y a très peu de ce qu'on appelle de la vache à viande. La condition des veaux est également très difficile. Je ne sais pas si vous l'avez vu. Après, ils sont retirés à la mère et là, il faut qu'ils soient retirés très tôt. Ils ont à peine le temps de boire le colostrum pour résister, en tout cas le temps de leur courte vie, et ils doivent aller à l'abattoir. Ils doivent être en cellule, être beaucoup plus tôt retirés de leur mère parce qu'elle sera déjà gestante, et, ensuite, ils partent dans des cellules, souvent sans paille... Enfin, je passe les détails, il y a plein de vidéos sur ces questions.

Ainsi, quand on soutient des projets comme cela, et pourtant, il y a besoin... Quand on parle de la filière d'élevage, oui, il y a besoin, à mon avis, à notre avis en tout cas, de la soutenir. Mais est-ce qu'on peut soutenir tout et n'importe quoi dans l'hyperproductivité et compte tenu de l'épuisement de ces bêtes ? Je n'en suis pas sûre.

Voilà le point que je voulais porter et l'attention que je voulais attirer sur ce petit rapport, comme j'aime bien le faire de temps en temps.

**M. GRICOURT.**- Merci, Estelle, pour ce rappel de réalité aussi qu'il faut avoir à l'esprit.

Jean-François.

**M. BRIDET.**- Juste un petit mot, puisque je suis en charge des délégations liées à la condition animale. Et, pour rebondir aux propos d'Estelle, je suis petit-fils de boucher, voyez ! Il y a un terrain...

Pardon ?

**M. ROULLET.**- C'est un circuit court.

*(Rires)*

**M. BRIDET.**- C'est un circuit court, en effet ! Non, la question n'est pas de s'opposer ou de favoriser l'élevage. La question, c'est : quel élevage, quel type de rapport à la consommation animale ?

Simplement, je suis allé à l'avant-première du film « Animal » de Cyril Dion, à Dreux, qui sortira le 1<sup>er</sup> décembre. Ce film donne à comprendre les motivations et les conditions de vie des éleveurs au contact de leurs animaux, avec un contraste extraordinaire entre un éleveur de lapins industriel et un éleveur de vaches en pleine nature. Et, finalement, si on est en colère au départ contre l'éleveur industriel, on a l'impression, à la fin, qu'il partage le même sort que ses animaux et ses lapines qui sont enfermées dans des cages de format de feuille de papier A4, avec les mêmes problématiques d'insémination, de rythme, etc. Et quand il explique ce qui l'a amené à faire cela, on comprend qu'il est, finalement, presque aussi peu libre que ses animaux.

Il y a donc de la souffrance animale mais quand il y a de la souffrance animale, il y a aussi de la souffrance humaine. On est tous dans le même bateau et cela vaut le coup d'aller un peu plus loin que le seul fait d'être pour ou contre l'élevage. Ce n'est pas, en tout cas, notre position. Ce qui compte, c'est la manière de faire les choses, tout simplement. Et nous continuerons à être vigilants sur ces questions, notamment à travers l'une de mes délégations.

Merçi.

**M. GRICOURT.**- Merci.

Pas d'autres interventions ? *(Non)*

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur l'appel à projets du CAP Bovin Viande)*

**Rapport 21.07.31.08 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**Promotion de l'agriculture - Alimentation**  
**Attribution de subventions - Approbation de conventions**  
**Modification de délibération**  
**Affectation de crédits**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Le groupe Écologie et Solidarité se prononce contre le dossier Open Agrifood.

**M. GRICOURT.**- En cohérence avec les années précédentes.

Oui, Monsieur GODET ?

**M. GODET.**- Exactement, c'est ce que je voulais rappeler. C'est une position qui...

**M. GRICOURT.**- On a aussi de la mémoire, aussi.

(Rires)

**M. GODET.**- Oui. C'est une position de l'ancien groupe Écologiste qui est donc la position du groupe Écologie et Solidarité sur ce mandat.

On note aussi qu'il y a eu une augmentation de la subvention, qui est passée de 40 000 en 2020 à 55 000 euros. Sur le fond, nous considérons toujours que cet événement est une opération de communication qui met toutes les formes d'agricultures sur le même plan et au même niveau – cf. ce que vient de dire Jean-François sur ce qu'on en pense – et qui, en plus, amène à faire croire que le problème de l'agriculture est uniquement un problème entre l'agriculture et la société, alors que, pour nous, c'est beaucoup plus complexe que cela.

Merci.

**M. GRICOURT.**- Merci.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur le dossier Open Agrifood)*

### **Rapport 21.07.31.09 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

#### **CAP Filières**

#### **Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER**

#### **Mesure 4 : 1<sup>er</sup> appel à projets 2021 Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCE) - Sous-mesure 4.1**

#### **PCE**

#### **Attributions de subventions**

#### **Affectation de crédits**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, mais il y a un changement par rapport à ce qui est écrit : le groupe Écologiste et Solidarité ne prendra pas part au vote.

**M. GRICOURT.**- Madame COCHARD.

**Mme COCHARD.**- Une petite explication pour dire pourquoi nous ne prenons pas part au vote. En conformité avec nos votes dans le précédent mandat, notre groupe s'oppose aux aides aux bâtiments industriels porcs et volailles qui ne sont ni en agriculture biologique, ni dans un signe officiel de qualité, c'est-à-dire Label Rouge, AOP.

En fait, on ne peut pas prendre part au vote parce que la grille en annexe, pour l'instant, ne nous a pas été fournie et on ne sait pas se prononcer, car on ne connaît pas les critères. Peut-être que cela arrivera, sauf s'il y a du nouveau depuis...

**M. GODET.**- Excuse-moi, je complète. On a demandé à plusieurs reprises d'avoir ce niveau d'information, cela ne nous a pas été donné et nous, nous en avons besoin pour pouvoir nous exprimer.

**Mme COCHARD.**- Toujours pour les mêmes raisons, celles qui ont été énoncées par Jean-François et Jérémie avant.

**M. GRICOURT.**- C'est noté.

**Mme SAUTREUIL.**- Du coup, Madame Sandrine CLÉMENT a proposé, pour les prochains votes, de préciser les exploitations qui sont en agriculture biologique, puisqu'elles ont une bonification, apparemment, de 10 %, et elle m'a dit qu'il était impossible de fournir celles qui avaient d'autres signes de qualité, tels qu'AOP, Label Rouge.

**M. GRICOURT.**- Les services ont noté la demande, en tout cas.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote du groupe Écologie et Solidarité)*

**Rapport 21.07.31.10 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**Développement de l'agriculture biologique**  
**Financement de l'aide au maintien à l'agriculture biologique 2021 et 2022**  
**Affectation de crédits**

**Mme SAUTREUIL.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.31.11 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**FEADER - Mesures agro-environnementales climatiques**  
**Appel à projets pour l'ouverture des territoires à la souscription de MAEC en 2022**

**Mme SAUTREUIL.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.31.12 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**FEADER - 3<sup>e</sup> appel à projets 2021**  
**Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (TO 41)**

**Mme SAUTREUIL.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Le groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants ainsi que le groupe Écologie et Solidarité s'abstiennent sur ce rapport.

**M. GRICOURT.** - Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.** - Oui, c'est pour dire que nous nous sommes abstenus et que nous nous interrogeons même sur le fait de voter contre. En effet, dans ce rapport, on a vraiment le sentiment qu'il y a une petite catégorie de projets d'agriculteurs qui restent concernés; et quand on lit la liste des conditions pour avoir accès à ce PCAE, on constate qu'elles sont extrêmement restrictives et que cela concerne – on a fait un calcul sur le département du Cher –, au fond, une proportion peu importante des exploitants. Nous considérons, d'ailleurs, à l'instar des professionnels et notamment des chambres consulaires, qu'il est navrant, mauvais, négatif, inéquitable de réserver l'accès à ces soutiens à une liste fermée d'agriculteurs répondant à ces critères très sélectifs. Et certains ont même dit – ce n'est pas moi qui le dis mais je le répète – qu'il y avait une approche très élitiste des choses.

Nous avons toujours dit, pendant toute la campagne électorale mais aussi pendant des années, Monsieur le Premier Vice-Président, vous le savez, que nous portons, nous, la volonté que le Conseil régional aide l'ensemble des agricultures. Les agriculteurs qui n'ont pas un « CV » bio ou HVE parfait mais qui veulent aller de l'avant, il ne faut pas qu'ils en soient exclus, ce qui veut dire qu'il ne faut pas fermer les portes, y compris pour ceux qui n'ont pas, jusque-là, franchi les premières étapes des conversions diverses et variées.

Par conséquent, pour ces raisons, qui sont donc des raisons de modalité, notre groupe propose de voter contre ce rapport, sauf s'il y a, évidemment, des modifications.

**M. GRICOURT.** - Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER.** - Merci, Monsieur le Président.

C'est un rapport important, puisqu'il mobilise la Région, l'État et l'Union européenne, et, comme vient de le dire Nicolas FORISSIER, on ne peut pas, au moment où c'est un enjeu stratégique pour l'ensemble de l'agriculture, ce basculement vers l'agroécologie, dire qu'il y a une catégorie qu'on va aider et une autre qu'on va laisser de côté. Il n'y a pas pire, sinon,

vous opposez les uns et les autres. Ou bien vous emmenez tout le monde dans le même mouvement...

Nous assistions, pas plus tard qu'hier après-midi, avec Estelle COCHARD à une réunion Cœur de Beauce sur un projet très intéressant, et c'étaient des agriculteurs qui étaient habitués à travailler sur les grandes cultures et qui partent sur la diversification. Il ne faut donc surtout pas stigmatiser les uns et les autres, car la démarche est en train de se faire. Et, justement, par le règlement tel qu'il apparaît là, vous allez fermer des portes inutilement.

Ainsi, je vous mets en garde également, car ce serait dommage que cette transformation agroécologique, qui est comprise par le plus grand nombre... Il y a des HVE qui se mettent en place. J'étais d'ailleurs avec le Président BONNEAU lorsque, en Beauce, on a présenté cela il y a quelques mois. Eh bien, cela me paraît essentiel, justement, qu'on ouvre les portes en grand, car cela permettra à chacun de comprendre que ce chemin, c'est celui qu'il faut emprunter.

Si on ne bouge pas les choses, nous, nous serons obligés de voter contre, parce que vous laissez sur le côté de la route ceux qui auraient envie d'être là.

**M. GRICOURT.**- Estelle COCHARD, ou Monsieur GODET ?

**M. GODET.**- Eh bien nous, nous considérons que la responsabilité de la collectivité, au regard des contextes qu'on ne cesse de rappeler, c'est de permettre, d'accélérer la transition aussi agricole. Et, de ce point de vue, nous, au contraire, nous nous abstenons car nous considérons qu'il y a bien trop de possibilités, et on voit déjà les chambres d'agriculture pointer sur n'importe quelle ligne de ces critères et de ce cahier des charges.

Le cahier des charges, quand on le regarde finement, n'est pas restrictif. Le HVE dont vous parlez, les deux premiers niveaux de HVE, il est assez reconnu aujourd'hui que dès qu'on respecte la loi, par exemple, on les atteint, on est déjà HVE. Et moi, je rappelle que c'est vraiment un minimum. Le HVE peut être intéressant quand il est pensé comme une marche de progression, et cela, c'est plutôt bien.

Mais là, le cahier des charges, tel qu'il est rédigé, est, pour nous, bien trop couvert. En fait, on voit clairement la possibilité que toutes les agricultures, encore une fois, puissent s'en satisfaire. Or, pour nous, la question, c'est : à quoi va servir l'argent public aujourd'hui dans la transition agricole ? On le répète et on le redira longtemps dans ce mandat, l'argent public doit permettre de soutenir les agriculteurs qui s'engagent vers des agricultures de transition agroécologique.

Merci.

**M. GRICOURT.**- Merci.

Pour le Rassemblement National ?

**M. NIKOLIC.**- C'est pour préciser qu'à l'écoute des différents arguments, nous avons décidé de changer notre vote et de voter contre, justement, du fait de cette fermeture qu'il peut y avoir. Au départ, nous avons cru que tous les jeunes agriculteurs allaient pouvoir toucher ces aides. Nous n'avons pas voulu nous opposer à ces subventions, parce que nous ne voulions pas nous opposer à des subventions pour les jeunes agriculteurs, mais, au regard des exigences, nous voterons contre.

**M. GRICOURT.**- Je veux rappeler ou préciser qu'on est sur des fonds complémentaires à la suite du plan REACT-EU qui avait été fléchi sur un champ d'intervention assez large. Au regard des interventions des uns et des autres, je vous propose de retirer ce dossier et de retravailler les critères.

Est-ce que vous en êtes tous d'accord ? *(Oui)*

**M. GRICOURT.**- Les services prennent note. Merci.

**Rapport 21.07.31.13 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**CAP FILIÈRES**  
**Révision du CAP FORÊT ET BOIS 4<sup>e</sup> génération**  
**Approbation d'un avenant**  
**Modification de délibération antérieure**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. GRICOURT.**- Je vous remercie.

Nous passons aux dossiers concernant la Commission « Transition écologique, Biodiversité, Air, Eau », et je crois que c'est Jean-François BRIDET qui présente les dossiers.

|  |
|--|
| <b>TRANSITION ECOLOGIQUE, BIODIVERSITE, AIR, EAU</b> |
|--|

**Rapport 21.07.28.65 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**PATRIMOINE NATUREL**  
**CPER 2021-2027 - Parcs naturels régionaux (PNR)**  
**Contrats de parc 2021-2023 avec les PNR Loire-Anjou-Touraine, Brenne et Perche**  
**Attribution de subventions aux Parcs naturels régionaux dans le cadre des programmes annuels d'opérations 2021**

**M. BRIDET.**- Avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.28.66 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**CPER 2021-2027**  
**Économie circulaire et économie de ressources**  
**Attribution de subventions à Agglopolys et au PÉTR Gâtinais Montargois pour l'accompagnement de leurs démarches d'Écologie industrielle et territoriale dans le cadre de l'appel à candidatures ADEME-Région « Écologie industrielle et territoriale 2021-2022 »**  
**Attribution de subventions aux Communautés de communes Touraine-Est Vallées (37) et du Romorantinais et du Monestois (41), pour des études préalables à l'instauration de dispositifs de tri à la source des biodéchets, et de déploiement d'une tarification incitative (pour la CCTEV)**

**M. BRIDET.**- Même avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.28.67 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**- Service Transition énergétique**  
**Opérations présentées :**  
**LA RECONNAISSANCE D'UN SERVICE PUBLIC D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG) au bénéfice d'une « Société d'économie mixte pour la rénovation énergétique des logements »**

**M. BRIDET.**- Je précise que cette SEM contient à la fois des moyens d'aide, d'études et d'accompagnement des porteurs de projet et qu'elle est aussi porteuse d'un dispositif financier

qui permet d'abonder un fonds d'avance, remboursable évidemment, par rapport aux aides et subventions qui, parfois, interviennent après la réalisation des travaux. Il s'agit donc de favoriser et d'accélérer la sobriété énergétique.

Même avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission.

**M. GRICOURT.**- Avec la précision d'une non-participation au vote de Charles FOURNIER.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.28.68 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**GESTION DE L'EAU**

**Agences de l'eau - Contrats Eau Centre**

**- Approbation de la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (annexe 3)**

**- Attribution de subventions à divers bénéficiaires, au titre du CPER**

**M. BRIDET.**- J'ajoute simplement, au titre de mes délégations sur l'eau, que le travail fait par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire est surtout lié au développement et à la gestion des zones humides qui sont vraiment très importantes par rapport à la gestion des crues et à l'épuration de l'eau dans le grand cycle.

Même chose, avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.28.70 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**- Service Transition énergétique**

**Opérations présentées dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État**  
**Attributions de subventions : filière rénovation énergétique des bâtiments -**

**Animation filière rénovation**

**Modifications de délibérations**

**Affectation de crédits**

**Opérations présentées hors convention pluriannuelle État-ADEME-Région 2021-2027**

**Partenariat AG2R LA MONDIALE**

**M. BRIDET.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés sur la partie concernant les ateliers participatifs COP)*

**Rapport 21.07.28.80 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CPER 2021-2027 Mobilisation citoyenne**

**COP régionale**

**Mobilisation pour le climat et la transition écologique**

**- Attribution d'une subvention pour l'organisation d'événements de mobilisation au POLAU-Pôle Arts et Urbanisme**

**- Annulation des subventions régionales attribuées à l'association La Ferté Saint Aubin en Transition (LFÉSA) et au Centre national de la construction Paille Feuillette par délibération n° 20.04.28.45 du 15 mai 2020**

**M. BRIDET.**- Les membres de la Commission ont également émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dernier rapport.

**M. GRICOURT.**- Monsieur NIKOLIC.



**M. NIKOLIC.**- Nous demandons un vote séparé et, comme en commission, nous nous abstenons sur l'autorisation d'engagement de 10 000 euros de CAP sur la COP, les ateliers participatifs. J'avais d'ailleurs posé la question et, dans le doute sur les orientations que pourraient entraîner ces ateliers participatifs, nous avons préféré nous abstenir. Nous ne votons pas contre, mais nous nous abstenons.

**M. GRICOURT.**- C'est pris en compte.

Alors, maintenant, Commission « Emploi, Formations professionnelles, Insertion », et c'est Karine FISCHER.

Excusez-moi, je ne suis pas très fort en langage des signes. Oui, Monsieur NIKOLIC ?

**M. NIKOLIC.**- Pour qu'on soit bien clair, car cela manque d'un peu de clarté, je réprécise qu'on fait un vote séparé sur le rapport 28.70 pour lequel on s'abstient sur les 10 000 euros pour les ateliers participatifs.

Et, concernant le rapport 28.80, nous votons contre l'attribution d'une subvention pour donner une personnalité juridique à la Loire, car malgré une très bonne argumentation de Monsieur BRIDET pendant la commission, nous considérons qu'il y a déjà une agence de l'eau et d'autres organismes qui peuvent permettre la même chose. On a donc du mal à comprendre cette volonté de donner une personnalité juridique à la Loire et pourquoi il y aurait cette nécessité. Par contre, on reste sur un vote séparé et on vote pour les annulations de subventions régionales attribuées à l'association La Ferté Saint Aubin en Transition, la LFÉSA.

Je préférerais répréciser tout cela.

**M. GRICOURT.**- C'est clair pour le service des assemblées ? (*Oui*)

Merci.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'événements de mobilisation au POLAU-Pôle Arts et Urbanisme)*

**M. GRICOURT.**- Nous revenons donc à la Commission « Emploi, Formations professionnelles, Insertion », et c'est Karin FISCHER qui présente les dossiers.

## EMPLOI, FORMATIONS PROFESSIONNELLES, INSERTION

**Rapport 21.07.20.15 - Direction de la Formation professionnelle**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**  
**PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022**  
**PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES -**  
**RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À LA**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE - MESURE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE COMBO**  
**PARFAIT JEUNE**  
**Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes**

**Mme FISCHER.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.20.16 - Direction de la Formation professionnelle**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**  
**PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022**

**Tiers-lieux de compétences**

**Attribution de l'aide individuelle pour une AMO en faveur de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais**

**Approbation de la convention**

**Affectation des crédits**

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité également.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.20.17 - Direction de la Formation professionnelle**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**  
**ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**  
**FORMATIONS SUBVENTIONNÉES**

**Attribution d'une subvention 2021 au CREPS de Bourges pour la mise en œuvre de formations professionnelles dans le secteur du sport (Programmation 2021-2022)**

**Approbation de la convention**

**Affectation des crédits**

Mme FISCHER.- Là aussi, avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.20.21 - Direction de la Formation professionnelle**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**  
**RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À LA**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

**Attribution de subventions aux associations : RESPIRE (45), WIMOOV (41), GAS 18 Mobilités (18), MOBILITÉ 41 (41) et MISSION LOCALE SANCERRE SOLOGNE (18), pour leurs interventions en faveur de la mobilité des bénéficiaires de la formation professionnelle et des personnes en recherche d'emploi**

**Approbation des conventions**

**Affectation des crédits**

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.20.22 - Direction de la Formation professionnelle**  
**ACTIONS D'ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION**

**Actions d'information et d'accompagnement vers l'emploi**

**Cotisation annuelle 2021 à la Maison des Entreprises et de l'Emploi de l'Agglomération Chartraine (MEEAC)**

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.20.23 - Direction de la Formation professionnelle**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**  
**MESURES INDIVIDUELLES**  
**RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES**

**Approbation du cadre d'intervention pour la prise en charge de la rémunération et des droits connexes des stagiaires de la formation professionnelle**

Mme FISCHER.- En commission, il y a eu une abstention du groupe Écologie et Solidarité, mais je précise que le groupe, finalement, votera pour.

Je peux dire tout de suite quelque chose ?

**M. GRICOURT.**- Oui, je vous en prie.

**Mme FISCHER.**- Concernant ces barèmes de rémunération, qui sont de l'ordre de 500 à 685 euros selon les cas, hors travailleurs handicapés, s'il y a un mieux par rapport à la base légale – pour les 16-18 ans, on est à 500 euros contre 200 –, cela reste tous dans les cas largement en dessous du seuil de pauvreté et donc très insuffisant pour vivre décemment, *a fortiori* quand on est chargé de famille. D'après ce qui nous a été dit en commission, ce n'est pas cumulable avec la Garantie jeunes et il y a un cumul avec le RSA limité aux trois premiers mois.

Mais nous avons bien conscience du coût qu'une aide un peu plus décente pourrait représenter pour les finances régionales, et notre groupe se réjouit de l'engagement obtenu à étudier les façons dont on va pouvoir avancer sur cette question.

Merci.

**M. GRICOURT.**- Très bien, donc vote à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.20.73 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'orientation**

**SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)**

**LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE**

**- Affectation de crédits et attribution de subvention au GIP FTLV-IP pour l'opération « assure ton avenir »**

**STRUCTURATION SPRO**

**- Approbation d'une convention de solde pour le financement du SPRO de Chartres**

**Mme FISCHER.**- Il y a également eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. GRICOURT.**- Je vous remercie.

Nous passons à la Commission « Culture, Tourisme, Coopération internationale », avec Karine GLOANEC-MAURIN.

**CULTURE, TOURISME, COOPERATION INTERNATIONALE**

**Rapport 21.07.24.44 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**Aménagement culturel du territoire et publics**

**1/ Convention Département de l'Indre (36) - Musique et Théâtre au Pays - Attribution de subventions à des structures dans le cadre de l'opération « Musique et Théâtre au Pays » - Affectation des crédits**

**2/ Autres opérations de développement local - Attribution d'une subvention en fonctionnement et affectation des crédits et approbation d'un avenant**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.24.45 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN - SPECTACLE VIVANT**

**A/ FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES**

**Attribution de fonds d'investissement, approbation des conventions afférentes et affectation des crédits**

**B/ Institutions Arts Plastiques**

**- Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 du Centre céramique contemporaine de la Borne et modification de la délibération CPR n° 19.04.24.41**

**C/ Fonds régional d'art contemporain (FRAC)**

**- Attribution de subventions à l'EPCC pour l'organisation de la Biennale d'architecture 2022, approbation de la convention afférente et affectation des crédits**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés sur le dossier concernant le FRAC.

**M. GRICOURT.**- Et une non-participation au vote de Carole CANETTE sur le dossier FRAC.

Madame PARIS.

**Mme PARIS.**- Merci.

Oui, j'avais demandé en commission que soient communiqués des éléments concernant le FRAC, et je n'ai toujours rien reçu à ce jour ; j'avais demandé notamment les chiffres sur la fréquentation. Je m'étais étonnée qu'il n'y ait pas de partenariat privé *via* le mécénat sur ce projet, car c'est quand même une biennale importante pour le territoire, et je n'ai pas eu d'éléments de réponse non plus. On n'a pas été capable de me dire s'il y avait eu des recherches de mécénat infructueuses ou si, tout simplement, il n'y avait pas eu de recherches pour financer ce projet.

Également, je m'interroge sur la forme de cet événement. Cette fois-ci, il a été décidé que la Biennale se tienne à Vierzon alors que, jusqu'ici, elle avait lieu à Orléans. Je crois beaucoup à cette Biennale. Sincèrement, je pense qu'il y a un vrai enjeu de créer une Biennale d'architecture sur notre territoire, que c'est vraiment pertinent. Mais je me demande si la forme actuelle est optimale et s'il ne faudrait pas plutôt réfléchir à un événement avec un rayonnement un peu à l'exemple des Nouvelles Renaissance, qui rayonne sur l'ensemble du territoire, avec des partenariats avec les différents lieux d'art qui peuvent peut-être accueillir des manifestations. Je pense donc qu'il y a un vrai intérêt, mais il me semble qu'aujourd'hui on patine un peu sur ce projet, et c'est pourquoi j'aurais vraiment aimé avoir plus d'éléments.

Je regrette également, durant la précédente mandature et malgré de multiples demandes, de n'avoir pas pu réobtenir un siège au Conseil d'administration du FRAC. Là, on a à nouveau un siège, mais je pense qu'il est réellement important qu'on se penche sur cette question, car j'ai l'impression que c'est un événement un peu en décrépitude alors qu'il y a un véritable enjeu et un potentiel d'élargissement sur l'ensemble du territoire pour un rayonnement qui soit aussi national et pas seulement local.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Madame PARIS, vous vous êtes exprimée en commission et on a entendu vos arguments. Pardon, je réponds, parce qu'on ne va pas refaire le débat à chaque... Je pense que c'est bien que vous justifiez votre vote, mais on ne peut pas refaire le débat qu'on a déjà eu en commission.

Je laisse la parole à Carole CANETTE.

**Mme CANETTE.**- Non, c'est Monsieur le Premier Vice-Président qui va la donner...

**M. GRICOURT.**- Oui, Philippe FOURNIÉ veut défendre la candidature de Vierzon.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Ce n'est pas parce que cela se passe à Vierzon qu'il y a un déclassement de ce projet. C'est un beau projet et il est bien que cela tourne à travers les territoires de la Région, et d'autres territoires pourront se positionner sur ce projet dans les années à venir. Venez à Vierzon, vous que c'est une ville magnifique au centre du monde.

**M. GRICOURT.**- Cet événement va à l'évidence redynamiser Vierzon.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- On n'en a pas besoin !

Carole CANETTE.

**Mme CANETTE.**- Un petit mot, parce qu'effectivement, je pense qu'il y a à la fois la commission pour évoquer ces sujets-là et le CA du FRAC, et que la Commission permanente n'est pas forcément le lieu pour refaire le débat.

Je voudrais quand même dire qu'on a une chance extraordinaire d'avoir cet établissement, avec un visage particulier qui est celui d'une spécialisation sur l'architecture. Je partage ce que vous dites et je pense que dans le contexte qui est le nôtre, la spécialisation de l'architecture a un sens particulier avec les transformations que connaît notre monde et les adaptations qui doivent être les nôtres. Cette Biennale est donc extrêmement importante.

La question de la décentralisation est forte aussi et le déploiement sur le territoire est fort également. Je pense que si cette Biennale est une chance pour Vierzon, c'est aussi une chance pour la Biennale qu'elle puisse se déployer sur les territoires et qu'en l'occurrence elle ait lieu à Vierzon cette année.

Je pense qu'on aura l'occasion d'échanger plus largement sur ce sujet. Vous l'aurez en Commission « Culture » et au CA du FRAC, évidemment, où ces choses-là se débattent aussi.

**M. GRICOURT.**- Et au-delà de la Biennale, c'est le souhait du FRAC, partagé avec beaucoup d'autres collectivités, de développer des partenariats dans tout le territoire régional, et cela va dans le bon sens, en effet.

Delphine BENASSY.

**Mme BENASSY.**- C'est simplement pour préciser que, concernant le mécénat, il y a bien eu des recherches de partenariats privés, mais qui n'ont malheureusement pas abouti. Ce qu'on peut proposer, c'est peut-être de faire une présentation de la Biennale et de son organisation en Commission « Culture ».

**M. GRICOURT.**- Très bien.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés sur le dossier concernant le FRAC et une non-participation au vote de Madame Carole CANETTE sur ce même dossier)*

#### **Rapport 21.07.24.46 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

##### **Direction de la Culture et du Patrimoine**

##### **INDUSTRIES CULTURELLES**

##### **A/ Ambition culturelle - Contrat d'objectifs et de moyens Télévisions locales (COM TV) - Mesure 9 - COM TV Investissement**

##### **Attribution de subventions, affectation des crédits et approbation des conventions bilatérales conclues avec les télévisions régionales BipTV, TV Tours et France Télévisions**

##### **B/ Industries créatives - Soutien à la « Plateforme régionale Arts Sciences Technologies et Écologies (PRASTE) »**

##### **Attribution d'une subvention, affectation des crédits, approbation de la convention n° 2021-EX015902**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. GRICOURT.**- Monsieur NIKOLIC.

**M. NIKOLIC.**- Nous avons eu des retours assez négatifs sur l'association « Antre Peaux », mais, par manque, je l'avoue, de connaissance, nous préférons voter pour. En effet, on ne veut pas freiner l'initiative et on s'y rendra, mais on ne voterait plus pour à l'avenir, évidemment, si nous trouvions que c'est une subvention galvaudée et qui fait la promotion d'un événement mettant trop en avant une idéologie politique négative, comme cela nous a été rapporté récemment.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Là, vous parlez du point B.

**M. NIKOLIC.**- Je parle de l'association « Antre Peaux », pour la Plateforme régionale Arts Sciences...

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- C'est la plateforme, voilà. Il faut être précis.

**M. GRICOURT.**- D'accord. Nous prenons note de votre vote favorable.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.24.47 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**SPECTACLE VIVANT**

**Ambition culturelle - Mobilité des artistes - Coopération RCVL SOC ONDA - Mesure 13**

**Attribution de subventions et affectation des crédits**

**Approbation de conventions**

**Soutien à la production et à la diffusion des œuvres dans le spectacle vivant**

**Attribution d'une subvention et affectation des crédits**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.24.56 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**PATRIMOINE CULTUREL**

**A/ CHAUMONT-SUR-LOIRE - Affectation de crédits**

**B/ CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**

**Restauration de l'église Saint-Denis de Thoré-la-Rochette - Attribution d'une subvention, approbation de la convention et affectation des crédits**

**CPER VALENCAY - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention 2017-122616 - Aide culturelle régionale aux parcs et jardins patrimoniaux (ACRPJP) - Attribution de subventions et affectation des crédits**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. GRICOURT.**- Je vous remercie.

Avant de passer aux dossiers suivants, il y a un point qui me paraît intéressant, qui concerne la rénovation du patrimoine culturel d'avant 1905. C'est vrai que ce fonds incitatif qui a été mis en place par l'État et sur lequel le Conseil régional s'est engagé, mais aussi, dans certains départements, les Conseils départementaux, permet tout simplement la préservation d'un patrimoine historique important dans notre pays, ce qui n'était pas le cas précédemment du fait de l'impossibilité pour ces petites communes de pouvoir l'entretenir. Et là, on en a eu un bel exemple en Loir-et-Cher avec l'église d'Averdon, il y a trois semaines, où la DRAC était présente et évoquait ce soutien très positif du Conseil régional.

**Rapport 21.07.30.32 - Direction du Tourisme**  
**Promotion et animation touristique**  
**Convention Région - Département du Cher 2015-2021**  
**Attribution d'une subvention au Département du Cher pour la réalisation d'études complémentaires préalables à l'amélioration de la qualité de l'eau de la zone de baignade de l'étang de Goule**  
**Convention Région - Département d'Indre-et-Loire 2015-2021**  
**Promotion de la marque Touraine Val de Loire**  
**Affectation de crédits**  
**Approbation d'une convention**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.30.33 - Direction du Tourisme**  
**CAP Hébergement touristique pour Tous et mesure de relance de l'activité d'hébergement touristique**  
**Renforcer l'offre d'hébergements**  
**Attribution de subventions et affectation de crédits**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Il y a l'ajout d'un avenant de prolongation concernant le dossier de la commune de Vallières-les-Grandes. C'est un dossier supplémentaire.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.30.34 - Direction du Tourisme**  
**Itinérance douce**  
**Convention Région-Département de l'Indre-et-Loire 2015-2021**  
**Avenant à la convention relative à la mise en œuvre des travaux d'amélioration de « La Loire à Vélo » avec le Conseil départemental d'Indre-et-Loire**  
**Augmentation de la subvention au Département de l'Indre-et-Loire pour la réalisation de travaux d'amélioration sur La Loire à Vélo**  
**Adhésion à l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA)**  
**Affectation de crédits et modification de la délibération antérieure**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.35.54 - Direction Europe et International**  
**Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté**  
**A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires**  
**Axe 1 - Attribution de 1 subvention**  
**Axe 2 - Attribution de 2 subventions**  
**Axe 3 - Attribution de 3 subventions**  
**B/ Annulations de 4 projets en raison de la pandémie de Covid 19**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe RNA sur les dossiers Collectif Dunois des Solidarités, association Baobab Renaudais et Pharmaciens sans Frontières.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur les dossiers Collectif Dunois des Solidarités, association Baobab Renaudais et Pharmaciens sans Frontières)*

**Rapport 21.07.35.55 - Direction Europe et International**

**Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée**

**A/ Modification de la délibération n° 19103562 relative au projet du Centre hospitalier régional d'Orléans dans la région du Gorgol en Mauritanie**

**B/ Renouvellement des conventions avec France Volontaires : recrutement de Volontaires de solidarité internationale en Inde, en Chine et au Maroc - Attribution de 3 subventions**

**C/ Annulation de la convention tripartite n° 00145572 (CPR n° 21.04.35.46) entre la Région, l'Institut français en Inde et l'Université de Tours pour l'envoi d'assistants de langue (Inde)**

**D/ Modification de la délibération n° 20.04.35.88 relative au partenariat entre l'association Enfance et Pluriel (ITEP de Chinon) et le complexe de protection sociale de Taza (Maroc)**

**E/ Modification de la délibération n° 19.09.35.09 relative au projet du Pays de Grande Sologne en Région Fès-Meknès (Maroc)**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés)*

**M. GRICOURT.**- Je vous remercie. Merci, Karine.

Nous passons aux rapports de la Commission « Santé, Formations sanitaires et sociales, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Égalité, Solidarité », et c'est Michèle BONTHOUX qui nous présente les dossiers.

|  |
|--|
| <p><b>SANTE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,<br/>RECHERCHE, INNOVATION, ÉGALITE, SOLIDARITE</b></p> |
|--|

**Rapport 21.07.22.41 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales**

**Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition à titre gracieux de la parcelle du site Balsan qui accueillera le futur IFSI-IFAS de Châteauroux**  
**Approbation d'un avenant**

**Mme BONTHOUX.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable unanime sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.22.42 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales**

**Financement des établissements de formations sanitaires et sociales**

**1/ Attribution des soldes de subventions de fonctionnement 2021 - Versement d'une avance sur le premier acompte de la subvention de fonctionnement 2022 à 4 établissements de formations**

**2/ Attribution d'une subvention 2021 à l'Association nationale pour la Formation permanente du Personnel hospitalier (ANFH) pour le financement de la formation des professionnels en activité au titre de l'accord-cadre 2020-2023**

**3/ Convention d'objectifs partagés pour l'attractivité des métiers du grand âge**  
**Affectation des crédits - Approbation des conventions**

**Mme BONTHOUX.**- Avis favorable et unanime.



*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.22.43 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales**

**Aides financières attribuées aux élèves étudiants des établissements de formation sanitaire et sociale**

**Plan Ambitions santé 2020**

**Attribution de bonifications d'indemnités de stage aux étudiants masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens inscrits dans un établissement de formation de la Région Centre-Val de Loire et aux étudiants orthophonistes inscrits au Centre de formation universitaire en orthophonie de Tours**

**Fonds social régional pour les apprenants boursiers inscrits dans un établissement de formation sanitaire et sociale de la Région Centre-Val de Loire**

**Modification de la délibération 20.08.22.60**

**Mme BONTHOUX.**- Avis favorable et unanime sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.32.48 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**

**Recherche, technologie et innovation**

**Partenariat Recherche Enseignement supérieur**

**Aide régionale à la réalisation de stages pratiques de médecine générale dans les zones médicalement défavorisées**

**Approbation de la convention de mandat pour l'année 2021-2022 portant attribution de crédits à l'Université de Tours**

**Affectation de crédits**

**Mme BONTHOUX.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec une abstention du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants.

**M. GRICOURT.**- Je vous en prie, Monsieur CHASSIER.

**M. CHASSIER.**- Monsieur le Président, je voulais profiter de ce rapport pour poser une question sur l'avancement du recrutement des médecins, de votre projet de recrutement de 150 médecins, qui est passé à 300, je crois.

Le dernier point que nous avons eu, c'était dans la précédente mandature, dans la Commission permanente début mai, et j'ai vu que, récemment, les présidents de département se sont un peu inquiétés et ont même manifesté une forme de scepticisme vis-à-vis de ce projet. De ce fait, nous aussi, nous sommes inquiets, vu le rythme de recrutement, et nous voudrions avoir un point sur l'avancement de ce projet.

Je vous remercie.

**M. GRICOURT.**- La vice-présidente n'est pas là mais je sais que, avant l'été, nous étions – je parle vraiment de mémoire – sur 13 postes recrutés et qu'il y a une perspective de 19, presque d'une vingtaine de recrutements d'ici la fin de l'année. C'est un rythme qui est lié évidemment aussi aux candidatures de médecins sur ces postes qui sont proposés en salariat, mais je crois que nous avons une dynamique qui commence à s'engager. Il faut avoir à l'esprit que le dispositif a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier et qu'il fallait aussi, bien sûr, toute la communication indispensable pour stimuler les candidatures au niveau national. Il y a un cabinet de recrutement qui nous accompagne sur ce sujet.

Nous pourrions vous redonner, Monsieur CHASSIER et les autres collègues, des précisions plus importantes à la prochaine Commission permanente.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants)*

**Rapport 21.07.32.49 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**  
**Recherche, technologie et innovation**  
**Développement de la recherche en région**  
**Modification de délibérations antérieures**  
**Approbation d'avenants à des conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique**

**Mme BONTHOUX.**- Il y a eu un avis favorable et unanime.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.32.50 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**  
**Développement de la recherche en région**  
**Ambition Recherche et Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL)**  
**Approbation des avenants n° 2 aux conventions-cadres et financières du programme ARD CVL BIOMÉDICAMENTS pour la mise en œuvre de l'action transversale Dynamique partenariale nationale et internationale**  
**Affectation des crédits**

**Mme BONTHOUX.**- Il y a eu un avis favorable et unanime.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 21.07.27.74 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne**  
**Programme d'action : Vie citoyenne**  
**Approbation de la convention de subvention 2021-2022 entre la Région Centre-Val de Loire et l'Observatoire des inégalités et attribution d'une subvention**  
**Attribution d'une subvention au CREATI**  
**Appel à projets « Initiatives Solidaires » : attribution de subventions**

**Mme BONTHOUX.**- Il y a eu un avis favorable et unanime sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. GRICOURT.**- Nous allons terminer par le rapport 21.07.01.83 qui concerne la désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs. C'est, je crois, c'est la dernière phase.

Je me tourne vers les services de désignation, c'est bien cela ? *(Oui)*

**Rapport 21.07.01.83 - Secrétariat général**  
**Désignation des représentants de la Région-Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs**

**Rapport en procédure d'urgence**

**M. GRICOURT.**- Vous avez donc les propositions qui vous sont faites avec le tableau précis pour les différentes représentations.

Il y a juste à retirer en page 3 le dossier concernant le SAGE BEAUCE, qui est retiré de l'ordre du jour.

Avez-vous, sur ce dossier, des questions, des interventions avant que je le soumette au vote ? Je crois que tout avait été partagé en amont.

Monsieur FORISSIER ?

**M. FORISSIER.**- Cela a été plus ou moins partagé.

**M. GRICOURT.**- Nous allons retirer le « plus ».

**M. FORISSIER.**- Plus ou moins, plus ou moins... J'observe que l'opposition n'est pas toujours représentée, et je pense notamment à l'Agence de l'attractivité de l'Indre, même si elle est représentée par ailleurs. Et dans les parcs régionaux... Non, je voulais juste faire cette légère remarque.

**Mme FAUQUET.**- Et sur le dernier « truc », là...

**M. GRICOURT.**- Sur le dernier, sur la SEM Énergies renouvelables ?

**Mme FAUQUET.**- Non, sur la commission départementale de coopération intercommunale d'Indre-et-Loire.

**M. GRICOURT.**- En effet, il y a 3 titulaires et il n'y a que 2 noms. On vérifie.

Sur les autres organismes, pas de remarques particulières ?

**Mme FAUQUET.**- Concernant la CPCC, je n'ai pas vu s'il y avait des personnes... Cela a déjà été vu il y a longtemps ? Alors, je l'ai raté.

**M. TINSEAU.**- Dans les calculs, à partir de six, le septième, c'est pour la première opposition, et ainsi de suite. C'est ainsi que cela fonctionne.

*(Échanges hors micro)*

**M. GRICOURT.**- On retire donc aussi le dossier concernant la Commission départementale de coopération intercommunale d'Indre-et-Loire. On le repassera pour proposer en effet les trois noms des titulaires.

Sur les autres dossiers, pas de questions ?

Je soumetts donc au vote ce dossier.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. GRICOURT.**- Je vous remercie.

Il vous faut noter dans vos agendas la séance plénière du 10 novembre, qui sera consacrée notamment au débat d'orientation budgétaire, et la prochaine Commission permanente qui suivra cette séance plénière et qui est fixée au 19 novembre.

Le directeur de cabinet m'informe que la déclaration commune pour la sauvegarde de l'entreprise Alvanche Wheels est adressée à chaque président et présidente de groupe pour une validation, si possible, ce midi, afin que cela puisse partir comme le Président l'a évoqué.

**M. TINSEAU.**- Je voudrais préciser, si vous me l'autorisez, que sur ce document qui a le quasi-accord de tout le monde, il y a une phrase qui pose problème à l'un des groupes, « *Nous demandons que les salariés et les élus soient reçus par le Premier ministre dans les plus brefs délais* », car cela fait redondance avec le chapitre d'avant.

Y a-t-il une opposition à ce qu'on enlève cette phrase ? Comme on demande au gouvernement et à la ministre chargée de l'Industrie de venir, c'est redondant avec le fait de recevoir ; c'est le seul sujet. Je ne sais pas si je suis clair, mais, normalement, à partir du texte commun, à part cette redondance, pour tout le reste, tout le monde a donné son accord.

Et j'ai rajouté à votre texte, juste sur l'exemple, « enjeu climatique », puisque cela a été cité tout à l'heure, « comme la décarbonation », comme cela a été cité par Monsieur FORISSIER tout à l'heure.

Ainsi, je vous renvoie la formule définitive tout de suite et, normalement, on est bon sur l'ensemble des groupes.

Merci à vous.

**M. GRICOURT.**- Bien. Je vous remercie de votre présence et de votre participation active à cette Commission permanente et je remercie les services pour la préparation.

Bonne fin de journée à vous.

*(La séance est levée à douze heures vingt)*

**Le secrétaire de séance**



**Philippe FOURNIE**

**le Président du Conseil Régional**



**François BONNEAU**